

Bagneux

- :: :: :: -

CONSEIL MUNICIPAL

- :: :: :: -

- 5 OCTOBRE 2021 -

Corinne Imbertie

Sténotypiste de Conférences

8 rue du Moulin Blanchard

92 220 Bagneux

☎ 01 46 12 96 05 - 📞 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

ADMINISTRATION GENERALE	3
1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MERCREDI 30 JUIN 2021	3
2 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE HENRI-BARBUSSE.....	3
3 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE IDF HABITAT.....	4
ASSURANCES	4
4 - APPROBATION DU MARCHE D'ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS, S'AGISSANT DU LOT N° 1, RESPONSABILITE CIVILE, S'AGISSANT DU LOT N° 2 ET CYBER-ATTAQUES S'AGISSANT DU LOT N° 3.....	4
FINANCES	5
5 - ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES IRRECOUVRABLES POUR LES EXERCICES 2016 A 2021	5
6 - CONSTATATION DE CREANCES ETEINTES AU TITRE DES EXERCICES 2017, 2018, 2019, 2020 ET 2021.....	5
7 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA SOCIETE ANONYME (SA) D'HLM SEQENS RELATIVE A UN PRET DE 6 654 264 € SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE A FINANCER L'ACQUISITION EN VEFA DE 47 LOGEMENTS SOCIAUX SITUES 153, RUE DES MEUNIER A BAGNEUX.	6
AMENAGEMENT URBAIN	8
8 - APPROBATION DE LA CESSION A LA SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES VILLES ET DU DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE (SADEV 94) DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION S N° 20 ET SITUÉE AVENUE LOUIS-PASTEUR S'AGISSANT DU LOT L1 DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE L'ECOQUARTIER VICTOR-HUGO	8
9 - APPROBATION DE LA CESSION A LA SOCIETE D'AMENAGEMENT DES VILLES ET DU DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE (SADEV 94) DU LOT DE COPROPRIETE N° 3, SIS 135, RUE DE VERDUN ET CORRESPONDANT A UN APPARTEMENT, SITUÉ DANS LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE L'ECOQUARTIER VICTOR-HUGO A BAGNEUX	8
10 - APPROBATION DE L'ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AQ N° 322, D'UNE SUPERFICIE DE 1309 M ² , AUPRES DE LA SOCIETE ICADE CORRESPONDANT A UNE PARTIE DE LA RUE DES CUVERONS.....	9
11 - APPROBATION DE LA CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE D'UNE SUPERFICIE DE 14 M ² ISSUE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AC N° 108 A MME OSWALD.....	9
12 - APPROBATION DE LA CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE D'UNE SUPERFICIE DE 41 M ² ISSUE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AC N° 108 A LA SOCIETE IDF HABITAT	9
13 - ACTUALISATION DE L'APPELLATION DE DIVERSES VOIES DE LA COMMUNE DE BAGNEUX SUR LE CADASTRE EN REGARD DE L'EVOLUTION DU TISSU URBAIN ET APPROBATION DE LEUR INSCRIPTION AU FICHIER ANNUAIRE TOPOGRAPHIQUE INITIALISE	

REDUIT (FANTOIR).....	10
14 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL) POUR L'ANNEE 2020 RELATIF A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT ALBERT-PETIT A BAGNEUX	11
15 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE CONCERNANT LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE (ZAC) MOULIN BLANCHARD AU TITRE DE L'ANNEE 2020.....	11
TRANSITION ECOLOGIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE.....	12
16 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION ENVIRONNEMENT 92 RELATIVE A LA PLANTATION DE PLANTS FORESTIERS EN VUE DE LA CREATION D'UN BOSQUET URBAIN SUR LE TALUS DE LA PLAINE MAURICE-THOREZ, SISE AVENUE ALBERT-PETIT A BAGNEUX	12
17 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION POUR L'ANNEE 2020 RELATIF A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AFFERENTE A L'EXPLOITATION DU STATIONNEMENT PAYANT EN OUVRAGE ET SUR VOIRIE CONFIEE A LA SOCIETE TRANSDEV	16
18 - AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LA DECLARATION SANS SUITE POUR MOTIF D'INFRACTUOSITE DU MARCHE RELATIF A L'ACQUISITION DE NOUVEAUX VEHICULES DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT DU PARC COMMUNAL DE BAGNEUX.....	18
19 - RESILIATION DES LOTS N° 3 ET 14 DU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE GROSSES REPARATIONS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX POUR LES ANNEES 2021 A 2024	19
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	19
20 - APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNE A LA PLATEFORME APPELEE « COLLECTIVITES » DE L'ASSOCIATION SOS MEDITERRANEE ET DE L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2021	19
21 - ATTRIBUTION A TITRE EXCEPTIONNEL D'UNE SUBVENTION A CITES UNIES FRANCE DANS LE CADRE DE L'AIDE D'URGENCE AUX PERSONNES SINISTREES D'HAÏTI.....	20
JEUNESSE	22
22 - ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AUX JEUNES BALNEOLAIS MAJEURS ET/OU DIPLOMES, DANS LE CADRE DU DISPOSITIF MUNICIPAL DIT "JEUNES MAJEURS, JEUNES DIPLOMES"	22
SPORTS	23
23 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE L'ÉDUCATION NATIONALE, LA COMMUNE ET LE CLUB OLYMPIQUE MULTISPORTS DE BAGNEUX (COMB) RELATIVE A L'ORGANISATION D'ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS LE CADRE DES ENSEIGNEMENTS REGULIERS D'EPS SUR LE TEMPS SCOLAIRE	23
SANTE.....	23
24 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE-MALADIE DES HAUTS-DE-SEINE FIXANT LES MODALITES DE PARTICIPATION DE LADITE CAISSE AU FINANCEMENT DE L'ACTION DE DEPISTAGE DES CANCERS MENEES PAR LA COMMUNE	23
25 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'AGENCE REGIONALE DE	

SANTE (ARS) D'ÎLE-DE-FRANCE RELATIVE AU FONCTIONNEMENT ET AU FINANCEMENT DU CENTRE DE VACCINATION DE BAGNEUX	24
JUMELAGE.....	27
26 - PRISE EN CHARGE DES DEPENSES LIEES A LA VENUE DE DELEGATIONS PALESTINIENNES DU CENTRE AL BUSTAN AUX MOIS D'OCTOBRE ET NOVEMBRE 2021 ET APPROBATION DU MANDAT SPECIAL DONNE A MME NEZHA CHAMI-OUADDANE, CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE, POUR SE RENDRE A JERUSALEM DU 10 AU 16 DECEMBRE 2021	27
TRANQUILITE ET SECURITE PUBLIQUES.....	30
27 - APPROBATION DE LA CESSION DE DEUX CAMERAS DE VIDEOPROTECTION SITUEES SUR LA MEDIATHEQUE LOUIS-ARAGON SISE A BAGNEUX.....	30
RESTAURATION.....	30
28 - AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LA DECLARATION SANS SUITE POUR MOTIF D'INFRUCTUOSITE DE L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE MULTI-ATTRIBUTAIRE RELATIF A L'ACHAT DE PAINS ET DE VIENNOISERIES.....	30
PERSONNEL	32
29 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT	32
30 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'AGENCE NATIONALE DU SPORT DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL A BAGNEUX D'UNE ATHLETE DE HAUT NIVEAU.....	32
VOEUX.....	33
31 - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A LA SITUATION ET A L'ACCUEIL DES REFUGIES AFGHANS EN FRANCE	33
32 - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A LA MISE EN PLACE DES 1 607 HEURES DANS LA COLLECTIVITE.....	36



CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 5 OCTOBRE 2021 -

(La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous.

Je vous propose d'ouvrir la séance du Conseil municipal.

Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Chers collègues, bonsoir.

Mme Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

DURU Patrick, présent à compter de 20 h 15

MEKER Pascale, présente à compter de 20 h 15

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

BARBEROUSSE Olivier, présent

TRIVIDIC Chloé, présente

Le THOMAS Alain, présent

TUDER Bruno, présent

CILLIERES Hélène, présente

KANDEL Laurent, présent

BIDAULT Ingrid, absente, pouvoir à Mouloud Haddad

HADDAD Mouloud, présent

QUILGARS Jean-Pierre, présent

BALUTCH Nouraqa, absent, pouvoir à James Ndjehoya

BENSOUSSAN Paul, présent

REYNAUD Michel, absent, pouvoir à Aïcha Moutaoukil

FAUVEL Élisabeth, présente
GUILLEMIN Nicolas, présent
B. CANAL Blodine, présente
PUJOL Corinne, présente
SALAUN Laurence, présente
LACRAMPE Rémy, présent
CHAMI-OUADDANE Nezha, absente, pouvoir à Yasmine Boudjenah
HOUSNI Farid, présent
NDJEHOYA James, présent
CHASSAT Lionel, présent
FOURNIER Rafaëlla, présente à compter de 20 h 35
DIMBAGA Sidi, absent, pouvoir à Hélène Cillières
DOUVILLE Fanny, présente
TEDJANI Mehdi, présent
ABECASSIS Cyrielle, absente, pouvoir à Farid Housni
GABIACHE Claire, absente, pouvoir à Chloé Trividic
ABDOU Hakim, présent
BALSECA Agnès, présente
BIZERAY Léa, absente, pouvoir à Laurent Kandel
ZAMBETTI Gilbert, présent
ROUSSEAU Jean-Luc, présent à compter de 21 h 30
MARTIN Patrice, présent
KADOUCI Fatima, absente, pouvoir à Serges Kader Ouédraogo
ZANI Saïd, absent
OUÉDRAOGO Serges Kader, présent
CHIRINIAN Joëlle, présente

Le quorum est atteint, Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Merci.

Avant de passer à l'ordre du jour du Conseil municipal, je voulais vous annoncer l'arrivée, vendredi dernier, le 1^{er} octobre, au poste de Directrice de l'Espace Public et de l'Environnement, de Mme Tania-Verena Zimmermann. Elle succède à Thomas Vincent que vous connaissiez toutes et tous.

Alexandre Canel, que vous devez connaître également, a pris la Direction du Service Citoyenneté.
Je pense que tous les élus n'étaient pas au courant.

ADMINISTRATION GENERALE

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MERCREDI 30 JUIN 2021

Mme le MAIRE. - J'ai reçu une demande de correction à la page 44. Dans l'intervention de Lionel Chassat, il faut remplacer place Obras par place Lucie Aubrac.

Je remercie ce collègue attentif qui m'a envoyé cette demande de correction.

Y a-t-il d'autres remarques sur ce compte rendu ?

M. OUÉDRAOGO. - J'ai deux remarques de forme.

Mme Nsilu est démissionnaire depuis janvier. Or, elle apparaît toujours présente.

Mme le MAIRE. - Vous êtes à la page des présents ?

M. OUÉDRAOGO. - Oui.

Mme le MAIRE. - Il faut l'enlever, car elle n'est plus conseillère municipale. Nous avons déjà fait la remarque.

M. OUÉDRAOGO. - Il y a toujours une faute d'orthographe sur mon prénom.

Mme le MAIRE. - Il manque le "s" à Serges, d'accord.

Merci Monsieur Ouédraogo.

Y a-t-il d'autres remarques ?...

(Aucune.)

☞ VOTE : LE PROCES-VERBAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE HENRI-BARBUSSE

Mme le MAIRE. - Hélène Cillières siégeait, pour représenter la ville, au Conseil d'administration du collège. Comme elle est devenue conseillère départementale, Mme Cillières va y siéger comme représentante du département. J'y siégeais comme représentante du département, je vais prendre sa place pour siéger comme représentante de la ville.

Nous faisons simplement un échange au Conseil d'administration du collège Barbusse.

M. MARTIN. - Nous ne prendrons pas part au vote car nous n'avons pas été consultés.

Mme le MAIRE. - D'accord.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX NE PARTICIPANT PAS AU VOTE

3 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE IDF HABITAT

Mme le MAIRE. - Mme Cillières était représentante du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de la Société IDF Habitat.

Nous proposons que Laurence Salaün lui succède.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ ***VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX NE PARTICIPANT PAS AU VOTE***

ASSURANCES

4 - APPROBATION DU MARCHE D'ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS, S'AGISSANT DU LOT N° 1, RESPONSABILITE CIVILE, S'AGISSANT DU LOT N° 2 ET CYBER-ATTAQUES S'AGISSANT DU LOT N° 3

Mme le MAIRE. - L'un des trois lots est une assurance sur les cyber-attaques. Les collectivités locales font partie des institutions qui sont pas mal attaquées : 42 % les collectivités territoriales et 43 % les services de l'État.

Nous avons fait un appel d'offres.

Sur le lot n° 1, c'est la Société Assurances Pilliot qui a été retenue, sur le lot n° 2, la Société Paris Nord Assurances Service et sur le lot n° 3, la Société Cyber Cover, suite à l'appel d'offres.

Je pense qu'il n'y a pas de remarques.

M. MARTIN. - Si, j'en ai une. Nous voterons favorablement mais la meilleure protection est l'anticipation. Quels sont les moyens mis en œuvre pour sécuriser le réseau de la mairie et ses données personnelles ?

Mme le MAIRE. - Monsieur Housni, pouvez-vous répondre ?

M. HOUSNI. - L'ingénieur réseau, qui a sécurisé de plusieurs manières le réseau de la ville, a quitté la collectivité. Il a mis en place la nécessité de modifier le mot de passe une fois tous les trois mois. C'est une mesure des autorités qui régulent ce domaine. C'est dans le guide du conseil de sécurité.

Il a mis en place par ailleurs plusieurs aspects techniques, sur lesquels je ne m'étendrai pas, pour rendre le réseau très fiable.

Nous avons un ingénieur très compétent. Aujourd'hui, nous avons une administratrice réseau, elle aussi compétente. Elle vient du monde du privé. Elle suit ce travail qu'elle améliore.

Nous nous sommes plusieurs fois appuyés sur des prestataires privés pour leur demander si notre réseau est très fiable. À ce jour, je peux vous assurer que nous avons un réseau très sûr.

Merci de votre écoute.

Mme le MAIRE. - Sur ces questions, la formation des agents est bien évidemment importante.

Pour que les agents puissent bien maîtriser les outils et savoir aussi ce qui peut mettre en danger le réseau d'une commune ou d'une préfecture, d'ailleurs. C'est important.

M. **HOUSNI**. - Je voulais ajouter un point.

Avoir une assurance cyber-attaque, c'est dans les pratiques. Beaucoup d'administrations publiques mettent en œuvre des lots d'assurance cyber-attaque pour s'assurer contre ce type d'attaques.

Vous êtes certainement au courant que les grands réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.) sont tombés en panne car un hacker chinois a réussi à attaquer ces réseaux ultra-sécurisés.

En tant que collectivité, nous allons voter ce soir pour valider ce lot afin de continuer dans cette voie.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci à Farid Housni.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

(Arrivée de Mme Meker et M. Duru à 20 h 12.)

FINANCES

5 - ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES IRRECOUVRABLES POUR LES EXERCICES 2016 A 2021

M. HADDAD. - Madame la Maire, chers collègues, il s'agit d'une délibération somme toute classique : le comptable public a informé la commune de l'impossibilité de recouvrer des sommes dues pour les exercices 2016 à 2021 pour un total de 49 771,19 €.

Cette somme correspond à différents motifs figurant dans la délibération.

Il est proposé au Conseil municipal de les admettre en non-valeur.

Mme le MAIRE. - Merci. Ce sont donc, vous l'avez compris, des créances que le Trésor Public ne peut pas recouvrer, il nous demande de les abandonner.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

6 - CONSTATATION DE CREANCES ETEINTES AU TITRE DES EXERCICES 2017, 2018, 2019, 2020 ET 2021

M. HADDAD. - Madame la Maire, chers collègues, autre délibération habituelle, si je peux dire. Il s'agit de constatation de créances éteintes au titre des exercices 2017 à 2021.

La commission de surendettement des particuliers a en effet prononcé l'effacement des dettes d'un certain nombre de débiteurs pour un total de 2 758,15 €.

Il s'agit ici essentiellement d'impayés de nos activités périscolaires ou sportives.

Il est donc proposé aux collègues de constater l'effacement de ces dettes pour le montant précédemment indiqué.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Je pense qu'il n'y a pas de souci.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

7 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA SOCIETE ANONYME (SA) D'HLM SEQENS RELATIVE A UN PRET DE 6 654 264 € SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE A FINANCER L'ACQUISITION EN VEFA DE 47 LOGEMENTS SOCIAUX SITUES 153, RUE DES MEUNIER A BAGNEUX.

Mme CILLIERES. - Madame la Maire, chers collègues, il s'agit d'une demande d'octroi de la garantie communale au profit du bailleur Seqens pour l'acquisition en VEFA de 47 logements sociaux construits au 153, rue des Meuniers. Il s'agit d'une nouvelle construction.

En contrepartie, de cette garantie communale, il y a un droit de réservation de 20 % au profit de la commune, soit 9 logements sociaux.

Vous avez la présentation des caractéristiques du contrat.

Ces 9 logements seront répartis comme suit : deux T2, trois T3, deux T4 et deux T5.

La convention est annexée au document.

Il vous est proposé de valider cet octroi de la garantie communale au profit de Seqens.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques ?

Cela fait partie de la reconstitution obligatoire, dans le cadre de l'ANRU, de la Pierre Plate. Seqens démolissant des logements à la Pierre Plate doit en reconstituer. Cette opération fait partie des opérations de reconstruction que doit Seqens à la commune et au territoire.

Monsieur Ouédraogo, vous souhaitez la parole.

M. OUÉDRAOGO. - Merci Madame le Maire.

Le Code général des collectivités territoriales, dans ses articles 2252-1 à 2252-5, définit les limites en matière de garantie d'emprunt notamment le plafonnement à 50 % des recettes de fonctionnement.

Lors de plusieurs délibérations, il nous a été demandé d'apporter notre approbation à l'octroi de garantie d'emprunt à plusieurs bailleurs sociaux sur la ville.

Nous n'ignorons pas la situation financière de certains organismes tels que Seqens, IDF-Habitat qui nous semble tout de même préoccupante sur les exercices précédents.

Comme nous le savons tous, nos habitants formulent sans cesse des motifs d'insatisfaction quant aux prestations de certains bailleurs sociaux. C'est un problème assez général et connu. Il s'agit tantôt des problèmes d'eau chaude, des fuites d'eau dans les appartements, des logements sans gardien et j'en passe.

Plusieurs recours ont été formulés, des procédures en contentieux sont en cours et nous sommes sollicités aujourd'hui pour accorder une garantie à l'organisme Seqens qui ne jouit pas toujours d'une satisfaction auprès des habitations.

Du coup, j'ai deux questions à vous poser. Au-delà de l'attribution d'un droit de réservation de 9 logements prévus dans le contrat, comment comptez-vous défendre véritablement les intérêts des Balnéolais qui se retrouvent assez souvent seuls face aux bailleurs. Première question.

Deuxième question : pouvez-vous nous dire quel est le seuil du niveau de garantie communale que la ville s'est fixé comme limite à ne pas dépasser ?

Merci.

Mme CILLIERES. - Merci.

Sur la question du suivi du quotidien des locataires du parc social de manière générale et en l'occurrence de celui de Seqens, soyez assurés que cette garantie communale n'obère pas du tout notre mobilisation aux côtés des locataires quand il est question de les défendre, de soutenir leurs demandes vis-à-vis des bailleurs. Cela fait partie aussi de notre travail du quotidien d'être en exigence vis-à-vis de l'ensemble des bailleurs sociaux pour garantir un cadre de vie acceptable et une réponse aux questionnements et aux demandes des locataires.

Nous faisons au quotidien un travail important avec le service habitat de la commune pour vraiment être aux côtés des locataires et de leurs amicales afin d'être une interface de médiation avec les bailleurs pour apporter des réponses aux locataires.

Pour moi, ce n'est pas contradictoire, ce sont deux choses différentes, mais soyez assurés que nous sommes bien aux côtés des locataires de la ville de Bagneux.

Mme le MAIRE. - Madame Boudjenah, pouvez-vous répondre à la question des emprunts ?

Mme BOUDJENAH. - Sur le ratio, Monsieur Ouédraogo, dans la délibération, nous redonnons le ratio prudentiel d'endettement de la commune qui est établi à un peu plus de 13 %, soit bien en deçà des 50 % autorisés.

De toute manière, les garanties communales pour des logements sociaux n'entrent pas dans le cadre de ce ratio. N'ayez crainte à ce sujet.

Nous avons pour habitude d'accorder des garanties. Là, il s'agit d'en accorder une pour une opération de reconstitution de logements sociaux, une opération de grande ampleur de renouvellement urbain à la Pierre Plate. Je crois qu'accompagner cette opération est de bon aloi et va dans l'intérêt des habitants du quartier de la Pierre Plate et des habitants qui habiteront dans ces logements.

À Bagneux, nous croyons au logement social, Monsieur Ouédraogo.

Mme le MAIRE. - Si la République en marche peut nous aider à obtenir des crédits pour le logement social et les réhabilitations, nous sommes preneurs : plus aucun crédit n'est accordé aux bailleurs pour réhabiliter les logements sociaux. Je dis juste que les bailleurs font ou ne font pas et s'ils font, ils le font sur leurs fonds propres. C'est une des difficultés essentielles d'une ville comme la nôtre où il faut beaucoup de moyens pour réhabiliter le patrimoine ancien. Beaucoup de réhabilitations ont déjà été faites, mais il y en a encore beaucoup à faire.

N'hésitez pas à nous aider, si vous pouvez le faire, à ce que le Gouvernement change de politique, nous sommes preneurs.

M. OUÉDRAOGO. - La Ministre de la ville était présente il y a quelques mois, vous avez eu l'occasion de formuler toutes les demandes.

Merci.

Mme le MAIRE. - Oui, mais elle n'a pas apporté les millions avec. Je peux aussi faire le tour partout, mais cela n'apporte pas d'argent.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM S'ABSTENANT**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

AMÉNAGEMENT URBAIN

8 - APPROBATION DE LA CESSION A LA SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES VILLES ET DU DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE (SADEV 94) DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION S N° 20 ET SITUEE AVENUE LOUIS-PASTEUR S'AGISSANT DU LOT L1 DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE L'ECOQUARTIER VICTOR-HUGO

Mme BOUDJENAH. - Nous sommes dans la ZAC éco-quartier Victor Hugo. Il s'agit d'une parcelle située avenue Louis Pasteur, à proximité de la future gare de la ligne 15. Cette parcelle est d'une superficie de 305 mètres carrés qui doit contribuer, avec d'autres parcelles (au total une assiette foncière d'un peu plus de 2 000 mètres carrés), au dernier lot de cette ZAC éco-quartier, le lot dit L1 car il se situe à l'angle de la rue de Verdun et de l'avenue Pasteur. La programmation n'est pas encore arrêtée, elle sera validée courant de l'année 2022 (bureaux ou logements).

Aujourd'hui, il s'agit de céder cette parcelle acquise en 1977 par la commune.

À l'époque, c'était en vue de créer un espace vert. Entre-temps, le parc Robespierre a été créé puisqu'il n'existait pas en 1977 pour rappel.

Nous avons sollicité les services de France Domaine qui ont estimé cette parcelle au prix de 335 000 € complétés d'une indemnité de réemploi d'un montant de 16 750 €.

Ce soir, il s'agit de constater la désaffectation, c'est obligatoire avant de faire une cession - il existe tout un processus - et de prononcer le déclassement pour approuver la cession à l'aménageur de la ZAC SADEV 94.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

9 - APPROBATION DE LA CESSION A LA SOCIETE D'AMENAGEMENT DES VILLES ET DU DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE (SADEV 94) DU LOT DE COPROPRIETE N° 3, SIS 135, RUE DE VERDUN ET CORRESPONDANT A UN APPARTEMENT, SITUE DANS LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE L'ECOQUARTIER VICTOR-HUGO A BAGNEUX

Mme BOUDJENAH. - Là, nous sommes presque complètement de l'autre côté de la rue de Verdun, au 135. L'endroit a été démoli cet été. SADEV 94 est en train de réaliser une venelle piétonne pour traverser de la rue de Verdun jusqu'à la rue Romain Roland. L'aménageur était

propriétaire d'une partie des biens de cette emprise mais la ville avait acquis par préemption en 2012 un appartement qu'il s'agit de vendre à SADEV au prix de 188 000 €, complété d'une indemnité de réemploi de 9 400 €.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions ?... Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

10 - APPROBATION DE L'ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AQ N° 322, D'UNE SUPERFICIE DE 1309 M², AUPRES DE LA SOCIETE ICADE CORRESPONDANT A UNE PARTIE DE LA RUE DES CUVERONS

Mme BOUDJENAH. - C'est un morceau de la rue des Cuverons que la Société Icade avait gardé en propriété.

Je n'entre pas dans les détails mais nous avons constaté qu'ils avaient encore 1 300 mètres carrés. Nous proposons d'approuver l'acquisition à l'Euro symbolique de cette partie de la rue et de prononcer le déclassement dans le domaine public communal : nous entretenons cette portion depuis plusieurs années.

Il s'agit d'une régularisation foncière.

Mme le MAIRE. - Je suppose qu'il n'y a pas de remarques.

Je vous remercie.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

11 - APPROBATION DE LA CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE D'UNE SUPERFICIE DE 14 M² ISSUE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AC N° 108 A MME OSWALD

12 - APPROBATION DE LA CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE D'UNE SUPERFICIE DE 41 M² ISSUE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AC N° 108 A LA SOCIETE IDF HABITAT

Mme BOUDJENAH. - Nous sommes toujours dans les régularisations foncières avec les délibérations 11 et 12.

J'en profite pour remercier la Direction de l'Aménagement Urbain de leur travail car ce sont parfois les plus petites parcelles qui demandent le plus de travail de recherche et de préparation d'actes notariés. Nous sommes derrière l'ancienne trésorerie.

Nous nous sommes aperçu, à la faveur d'une demande de Mme Oswald qui habite le pavillon mitoyen de cette résidence désormais possédée par IDF-Habitat, que des petits bouts n'avaient pas été régularisés. Je n'entre pas dans les détails.

14 mètres carrés sont donc à céder à Mme Oswald, une cession gratuite ainsi qu'un petit bout de la résidence Salvador Allende dont la ville était encore propriétaire. Tout cela est issu de transferts de propriétés de l'État à la commune suite à la procédure de biens vacants et sans maître. Il y a

aussi la cession d'une emprise foncière d'une superficie de 41 mètres carrés, des espaces verts de la résidence Salvador Allende.

Nous vous proposons d'approuver ces cessions à titre gratuit au profit du bailleur IDF-Habitat pour que tout rentre dans l'ordre.

Mme le MAIRE. - Merci. D'autant plus que c'est IDF Habitat qui entretient.

Nous passons aux votes.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 11 : ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 12 : ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Merci.

13 - ACTUALISATION DE L'APPELLATION DE DIVERSES VOIES DE LA COMMUNE DE BAGNEUX SUR LE CADASTRE EN REGARD DE L'EVOLUTION DU TISSU URBAIN ET APPROBATION DE LEUR INSCRIPTION AU FICHIER ANNUAIRE TOPOGRAPHIQUE INITIALISE REDUIT (FANTOIR)

Mme BOUDJENAH. - C'est assez technique. Je ne vous lirai pas la délibération en entier, je ne sais pas si vous avez fait cet effort mais vous y découvrirez des noms de rues improbables. Je vous invite à le faire, c'est l'histoire de la ville.

En résumé, pour pouvoir créer une voie, il faut un numéro de code Rivoli. Ce code est attribué par le centre des impôts fonciers compétent.

Tous ces codes se retrouvent dans un fichier annuaire topographique initialisé réduit soit le FANTOIR. Depuis 2015, nous avons créé plusieurs voies à Bagneux. Cela a donné lieu à la création de codes Rivoli.

La DIVIC et notamment le SIG (Système d'Information Géographique) que la ville possède ont procédé à la mise à jour du fichier source du recensement. C'est ainsi qu'ils se sont aperçus qu'il y avait des défauts d'immatriculation des voies de Bagneux.

Cette délibération permet de procéder à une opération de mise à jour des voies de la commune avec des suppressions, des rectifications et des créations afin que les bonnes voies apparaissent dans ce fichier.

C'est extrêmement important y compris pour les particuliers.

Je ne rentre pas dans les détails, mais c'est assez complet. Un gros travail de fait a été entrepris pour cette actualisation.

J'en profite pour remercier les services.

Comme nous allons continuer de créer des voies, autant que les choses se fassent de bonne manière.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

14 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL) POUR L'ANNEE 2020 RELATIF A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT ALBERT-PETIT A BAGNEUX

M. HADDAD. - Madame la Maire, chers collègues, cette délibération porte sur le compte rendu annuel d'activité de la collectivité locale pour l'année 2020 relatif à la concession d'aménagement Albert Petit.

Si vous me le permettez, je vais vous faire un petit rappel historique de la situation : en 2008, la commune de Bagneux a concédé, par convention, à la Semaba l'aménagement de la Plaine de jeux, avenue Albert Petit pour une durée de 7 ans. La concession d'aménagement a été prolongée de 4 ans, soit jusqu'en mai 2019.

L'opération d'aménagement approuvée par le Conseil d'administration de la Semaba est ensuite concédée à la SADEV 94 en 2019 qui en avait déjà la gestion opérationnelle depuis 2016.

L'opération qui comprend notamment la construction de 185 logements répartis en 4 immeubles s'étend sur plusieurs parcelles de la Plaine de Jeux, qui s'en trouve ainsi valorisée quand on se souvient de ce qui existait avant les opérations, opération non encore achevée à ce jour notamment suite au recours déposé en septembre 2018 contre le permis de construire du quatrième immeuble.

Au titre de l'année 2020, ce qui me paraît important de retenir concernant cette concession d'aménagement, c'est le prochain dépôt de permis modificatif pour la réalisation de ce quatrième immeuble, le permis initial ayant été partiellement annulé sur le motif de la hauteur du dernier niveau.

Alors que le montant des dépenses réalisées en 2020 est de moins 56 €, le montant des recettes réalisées est, quant à lui, nul ; d'autres informations vous sont indiquées dans la délibération notamment.

À la suite du transfert de la compétence de la commune vers le territoire, c'est Vallée sud Grand Paris qui, se substituant à la commune, est depuis le 1^{er} janvier 2018 le concédant. C'est pour cela qu'il est proposé au Conseil municipal de rendre un avis favorable à la fois au compte rendu annuel d'activité à la collectivité locale de cette concession d'aménagement et à l'état prévisionnel des dépenses et des recettes de cette même concession.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Y a-t-il des interventions ?... Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM S'ABSTENANT

15 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE CONCERNANT LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) MOULIN BLANCHARD AU TITRE DE L'ANNEE 2020

M. HADDAD. - Madame la Maire, chers collègues, la présente délibération porte sur le compte rendu annuel des activités de la ZAC Moulin Blanchard au titre de l'année 2020.

Si vous me le permettez chers collègues, un petit rappel historique là aussi : cette ZAC a été créée en 2004 avec les objectifs suivants :

- la mise en valeur d'un secteur très dégradé en proposant un projet urbain de qualité,
- la réalisation de logements diversifiés, locatifs ou en accession,
- et la réalisation d'un équipement petite enfance avec la belle crèche des Petits Moulins.

En 2004, l'opération avait été confiée à la SEMABA pour une durée de 8 ans, durée prorogée de deux avenants successifs jusqu'en juillet 2021.

Le 13 mai 2019, le Conseil d'administration de la SEMABA a approuvé le transfert de la ZAC à la SADEV 94 qui en assurait déjà la gestion opérationnelle depuis juillet 2016.

À la suite du transfert de compétences de la commune vers le territoire, Vallée Sud Grand Paris est devenu, depuis le 1^{er} janvier 2018, l'autorité concédante de plein droit de la ZAC.

La convention publique d'aménagement qui prévoyait une subvention d'équilibre de la commune d'un montant de 1 058 000 € a donc été ainsi intégrée au bilan de l'opération d'aménagement.

Le suivi annuel des opérations d'aménagement présenté par le compte rendu annuel d'activité à la collectivité territoriale (CRACL), qui doit comporter un bilan prévisionnel des activités, un plan de trésorerie et un tableau des acquisitions et cessions immobilières, est donc soumis à l'approbation de notre territoire, le Conseil municipal ce soir quant à lui prenant acte.

Vous avez le descriptif détaillé dans la délibération.

Il faut retenir de l'année 2020 concernant cette ZAC les événements et informations suivantes : l'aboutissement du transfert de l'opération d'aménagement de la SEMABA à SADEV 94, le chiffre de 1 276 000 € qui correspond au déficit de l'opération et donc à la participation de la commune à la terminaison de la ZAC, participation validée en Conseil municipal le 30 juin dernier.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des interventions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM S'ABSTENANT

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

16 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION ENVIRONNEMENT 92 RELATIVE A LA PLANTATION DE PLANTS FORESTIERS EN VUE DE LA CREATION D'UN BOSQUET URBAIN SUR LE TALUS DE LA PLAINE MAURICE-THOREZ, SISE AVENUE ALBERT-PETIT A BAGNEUX

M. DURU. - Bonsoir Madame la Maire, bonsoir à tous.

L'été que nous venons de passer avec des inondations et incendies nous a encore une fois confrontés à la réalité du changement climatique. Le rapport de la ville de Paris de septembre 2021 intitulé "Paris face au changement climatique" nous annonce déjà un avenir difficile et des villes

vulnérables : des épisodes pluvieux plus rares, plus intenses et plus saisonniers, des crues plus fréquentes l'hiver, des sols plus secs l'été, 20 jours de canicule par an en 2030 et 18 nuits tropicales à plus de 20 degrés.

Le 6^e rapport du GIEC nous presse à réagir, à diminuer nos émissions de gaz à effet de serre et à préparer nos villes aux changements climatiques afin d'éviter d'en subir les effets dramatiques au niveau social et environnemental. Au cœur de ces enjeux, la nature sous toutes ses formes est un des éléments indispensables pour faire face à ce réchauffement climatique, à la pollution, au bruit et, ainsi, contribuer à un meilleur cadre de vie et de santé pour les habitants.

Les villes ont un rôle majeur à jouer pour relever ce défi et Bagneux prend sa part dans cette révolution avec, par exemple, la mise en place du permis de végétaliser, la réduction des surfaces minérales, la transformation de son parc de voitures, le zéro pesticide sur la ville et/ou encore la mise en place dans son administration d'un pôle de transition écologique.

C'est dans cette droite ligne que s'inscrit la proposition de délibération qui vous est soumise ce soir : la plantation de 3 000 plants forestiers sur le talus de la Plaine Thorez longeant la rue des Blains.

Si cette méthode de plantation peut étonner par sa densité (3 plants d'arbres au mètre carré à peu près), c'est uniquement parce que l'on nous a habitués à avoir des plantations humaines d'arbres bien espacés les uns des autres en ville ou dans les forêts exploitées, mais dans la forêt naturelle, les arbres poussent très proches les uns des autres. C'est d'ailleurs, cette proximité qui permet aux arbres une coopération par leur réseau racinaire, cela leur permet de croître plus rapidement, d'être plus résistants aux aléas climatiques et aux maladies.

Cet ourlet forestier sera planté varié afin de maximiser la biodiversité qui pourrait s'y installer et en fournissant des habitats, des ressources et des refuges multiples pour une plus grande population d'espèces animales.

Cette biodiversité évoluera ensuite au fil du temps et à mesure des successions végétales qui s'installeront.

(Arrivée de Mme Fournier à 20 h 35.)

Ce bosquet forestier sera aussi un territoire d'expérimentation pour nos équipes de jardiniers mais aussi pour les habitants de Bagneux. Chacun pourra à loisir observer l'évolution de cette lisière arborée, elle pourra aussi servir de support pédagogique pour les écoles et les centres de loisirs.

Ce projet se fait en partenariat avec l'Association Environnement 92 qui fournira les plans et plantera avec l'Association Espace du Groupe EMMAÛS et l'entreprise Sève Expert, comme cela a déjà été fait sur une partie de la rue de la Lisette avec 10 arbres au départ, juste avant l'été.

Nous recommençons avec cette association d'une manière un peu plus grande.

Nous vous demandons d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention avec Environnement 92 pour pouvoir planter cet ourlet forestier.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup à Patrick Duru.

Y a-t-il des interventions ?...

Je pense que tout le monde sera favorable à ce beau projet qui va en plus associer les écoles de la ville. C'est très bien.

M. MARTIN. - Je suis assez surpris. Il n'y a aucun plan. Du coup, c'est assez compliqué de savoir où sera ce bosquet sur la Plaine de jeux. 3 000 arbres, ce n'est pas une paille. Que veut-on exactement construire sur cette Plaine de jeux ? Va-t-on réduire la Plaine de jeux actuelle pour en faire une forêt ? Vous appelez cela un bosquet, je ne sais pas ce que cette notion veut dire exactement. Quel est le coût de cette opération ?

J'ai compris qu'il y avait plusieurs partenaires. Il serait intéressant que l'on sache quels sont ces partenaires.

On manque de beaucoup d'éléments dans cette délibération pour pouvoir l'approuver.

Nous sommes complètement d'accord sur le fait de planter 3 000 arbres dans la ville, bien évidemment. Nous ne pensions pas qu'ils seraient plantés au même endroit dans un bosquet sur la Plaine Maurice Thorez car cela veut dire que l'on condamne cette surface actuellement utilisée pour faire du sport notamment.

Nous n'avons pas eu du tout d'information sur cela.

J'ai compris qu'il y aurait une réunion publique après la délibération, ce qui est un peu dommage. Je pense qu'il aurait fallu une réunion publique avant de pouvoir voter cette délibération.

Pour ces raisons, nous nous abstiendrons. C'est vraiment par rapport à un manque d'éléments, parce que nous sommes pour planter 3 000 arbres sur la ville : c'est une bonne initiative.

M. DURU. - Dans la délibération et le projet qui vous est soumis, il est bien marqué que cette plantation se fera sur le talus qui se situe entre la rue des Blains et la Plaine Thorez et non pas sur la Plaine Thorez. Ce talus fait 1 200 mètres carrés, il a été mesuré. C'est bien là que seront plantés les 3 000 plants forestiers.

C'est une technique utilisée régulièrement dans les plantations. On plante de manière dense (3 au mètre carré) de jeunes plants forestiers pas très hauts qui vont se sélectionner au fur et à mesure.

L'intérêt de planter de la sorte est de permettre aux plus robustes de résister, ceux-là seront vraiment adaptés pour résister à l'avenir. C'est sûr qu'à la fin nous n'aurons pas 3 000 arbres, nous en aurons peut-être 1 000 si cela se passe bien, mais ce seront 1 000 arbres costauds. Je ne pense pas qu'il y en aura 1 000, mais ce n'est pas grave.

C'est tout l'intérêt de ces systèmes. C'est ce que fait l'ONF sur plein de parcelles depuis X temps. Ils conservent les plus beaux sujets. C'est que nous allons faire.

Tout un système intéressant va se développer au fur et à mesure. Entre le parc François Mitterrand et la Plaine Thorez, qui est une plaine herbacée, on va ainsi créer un écotone, une lisière qui ne sera pas dans un premier temps arborée, qui sera un talus d'arbustes, qui deviendra ensuite un talus d'arbres.

Pendant tout ce cursus qui prendra peut-être 30 ans, cette lisière va se créer et accueillir toutes les espèces que nous n'avons pas forcément sur le parc François Mitterrand ni sur la Plaine.

Cela va permettre d'enrichir la biodiversité. Ce sont tous ces espaces de transition qui manquent souvent en ville. Là, cela va créer un plus au niveau de la biodiversité qui va permettre le passage de certaines espèces de l'un à l'autre.

Voilà pour ce qui est de l'emplacement. En termes de financement, cela ne coûte rien à la commune à part les jardiniers qui viendront préparer le terrain. Nous devons toujours entretenir nos espaces verts et ce talus, nous l'entretenons déjà. L'avantage est que ce talus sera protégé par

"une barrière". Une fois plantés, nous aurons moins de surface à entretenir qu'avant parce que nous allons le laisser se développer de manière naturelle pour étudier la manière dont cela va se passer.

Ce sera un support pour les écoles. À elles ensuite de s'en saisir et de réfléchir à la manière de le faire, d'étudier comment ce talus va évoluer, de voir la nature qui vit et qui pousse.

Nous n'en verrons peut-être pas le résultat, mais pour eux, ce sera important. Ils verront ces grands spécimens qu'ils auront vus petits 30 ans plus tôt.

Mme le MAIRE. - L'association Environnement 92 sur cette initiative est lauréate d'un appel à projets de la région Île-de-France. Elle a reçu des financements de la région, de partenaires privés et des financements participatifs citoyens. Si vous allez sur leur site, vous pouvez contribuer personnellement aux rachats d'arbres.

Ils interviennent dans plusieurs communes des Hauts-de-Seine, je n'ai plus en tête le nombre. Ils sont intervenus sur d'autres communes que celles de Bagneux. Ils nous ont fait cette proposition.

Patrick Duru nous propose de nous engager. Je pense que c'est une bonne expérience pour nous. Nous verrons les résultats que cela donne. Vous avez compris qu'il s'agit de petits plants.

Comme vient de l'expliquer Patrick, au fur et à mesure du développement de ces arbres, certains ne se développeront pas tandis que d'autres se développeront. Ce sont ces derniers que nous ne favoriserons pas.

Je pense que c'est un beau projet.

M. ZAMBETTI. - Vous avez bien expliqué la marche à suivre, mais pourrais-je savoir combien d'arbres vous comptez mettre sur la tranche de 1 100 mètres ? Si l'on fait une maille maximum d'un mètre/un mètre, vous planterez environ 380 arbres que nous serons obligés de conserver au moins deux ans.

C'est très bien de planter 3 000 arbres, mais autant en une seule fois, c'est impossible. Le maximum avec une maille d'un mètre avec des petits sujets de 80 centimètres de haut, c'est un mètre de distance entre chacun. Sur 1 100 mètres, si vous retirez les clôtures, on ne pourra en planter que 400 au maximum.

M. DURU. - Je ne sais pas si vous avez entendu ce que j'ai dit : on plante 3 plants au mètre carré.

M. ZAMBETTI. - Les 3 000 arbres seront donc plantés sur 10 ans.

M. DURU. - Non, en une seule fois, en une journée. Je vous invite à venir le jour de la plantation.

M. ZAMBETTI. - Quelle hauteur ont ces plants ?

M. DURU. - Ils sont souvent dans des godets forestiers, des godets de 9 centimètres de diamètre.

M. ZAMBETTI. - Donc, ce sont des plants d'au moins 1,5 mètre de haut.

M. DURU. - Non, ils ne font même pas 30 cm de haut. Ce sont des jeunes plants. C'est ainsi que l'on procède pour toutes les reforestations.

M. ZAMBETTI. - Avez-vous dessiné une maille pour planter les 3 000 arbres ? Vous êtes obligés de les planter tous les 30 centimètres au carré.

C'est impossible.

M. DURU. - Si, c'est possible. Je vous invite à venir pour voir.

Mme le MAIRE. - On ne va pas se disputer sur la technique.

M. ZAMBETTI. - Je veux bien, mais sur 1 100 mètres, c'est impossible.

Mme le MAIRE. - Écoutez, nous allons essayer de faire quelque chose d'impossible, car nous aimons relever les défis. Nous y allons et essayons que cela fonctionne.

On a bien compris qu'au final il y aura de la sélection naturelle et que les 3 000 plants ne resteront pas, mais comme il s'agit de petits plants, ils sont beaucoup moins coûteux, ils n'ont pas besoin d'être arrosés comme les grands plants : quand on plante de gros arbres, il faut les arroser sinon ils ne prennent pas. Vous avez déjà pu le constater. Dans la ville, plusieurs n'ont pas pris.

Je vous propose de voter cette délibération.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX S'ABSTENANT

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

M. ZAMBETTI. - Pourrais-je avoir l'étude ultérieurement ?

Mme le MAIRE. - Oui. Nous vous transmettrons, par le biais de M. Duru, les documents que nous avons.

M. ZAMBETTI. - Si vous voulez, je peux vous faire l'étude.

Mme le MAIRE. - Il ne s'agit pas d'une étude. Nous vous passerons le document.

17 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION POUR L'ANNEE 2020 RELATIF A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AFFERENTE A L'EXPLOITATION DU STATIONNEMENT PAYANT EN OUVRAGE ET SUR VOIRIE CONFIEE A LA SOCIETE TRANSDEV

M. TUDER. - L'objet de cette délibération est de porter à votre connaissance pour information le rapport d'exploitation pour l'année 2020 de la DSP afférente à l'exploitation du stationnement payant en ouvrage et sur voirie confiée à TRANSDEV.

Sans surprise, la situation est telle que nous l'avons décrite au Conseil municipal du mois de juin dernier, lorsque nous avons voté l'avenant n° 3 à la convention relative à la délégation de services publics.

Pour l'année 2020, le délégataire accuse un déficit de 336 829 € venant en écho aux 300 000 € de redevance annuelle que nous avons renoncé à percevoir depuis le 1^{er} janvier 2021.

Ce rapport souligne aussi que l'utilisation du véhicule LAPI déployé en décembre 2019 a fait bondir de 74 % par rapport à 2018 le nombre de forfaits post-stationnement émis.

Cet outil a pour objectif principal d'inciter les automobilistes à s'acquitter du paiement de leur stationnement ou à souscrire à un abonnement.

Malheureusement, cette incitation ne semble pas suffire car les abonnements et les paiements à l'horodateur n'ont pas encore augmenté en conséquence.

Les recettes perçues par la ville liées au FPS sont supérieures de près de 360 000 € par rapport au prévisionnel. Cela compense de fait les 300 000 € de redevance auxquels nous renonçons pour les années à venir.

Toutefois, à force de négociation avec le délégataire, nous avons trouvé un bon équilibre pour permettre la poursuite de cette DSP. Je rappelle que la présente DSP stationnement sera renouvelée en janvier 2024.

Il vous est donc proposé de prendre acte de ce rapport annuel.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci à Bruno Tudér.

Nous avons déjà discuté, au Conseil municipal du mois de juin, assez longuement de cette DSP. Il s'agit, là, du rapport de 2020.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. MARTIN. - Vous êtes satisfait, Monsieur Tudér, du partenariat avec cette Société. On peut ne pas être satisfait parce que, malgré le véhicule LAPI arrivé fin 2019, cette société est encore en déficit d'un peu plus de 300 000 €.

Ma question est : y a-t-il suffisamment de communication ?

J'ai rencontré les gens du quartier où il y a eu l'implémentation, ils n'ont eu aucune communication dans leur boîte aux lettres que ce soit sur la mise en place ou sa date.

S'ils lisent Bagneux Infos et autres, ils ont été effectivement au courant, mais tout le monde ne lit pas Bagneux Infos. Ils ne l'ont pas eue ou ils ont eu une communication très évasive disant que cela allait arriver.

Il est peut-être nécessaire que cette société fasse beaucoup plus de communications sur les nouveaux emplacements et autres.

M. KANDEL. - Je ne vais pas revenir sur le débat que nous avons eu la dernière fois sur la DSP, mais juste avoir une petite pensée ce soir pour les salariés de TRANSDEV qui sont en lutte pour leurs conditions de travail et contre la libéralisation du rail.

TRANSDEV a pris à la SNCF la ligne Marseille-Nice. Je voulais juste faire ce rappel, ce soir.

C'était une incidente.

Mme le MAIRE. - C'est juste.

M. TUDER. - Monsieur Martin, vous me parliez de la mise en service du véhicule LAPI. Sachez que ce véhicule dresse des FPS et que leur montant revient à la ville et non au délégataire. L'objet de la mise en service de ce genre de véhicule est de multiplier les verbalisations pour permettre une réaction des usagers afin qu'ils, comme je le disais dans mon rapport et comme il est écrit dans la délibération, souscrivent à des abonnements ou qu'ils payent à l'horodateur.

Lors de la présentation du rapport d'activité, l'année dernière, je vous avais fait part du fait que nous avions du mal à Bagneux à faire en sorte que les gens payent à l'horodateur.

Si le nombre d'abonnements est conforme au prévisionnel, nous avons encore du mal avec le paiement spontané à l'horodateur.

Ce n'est pas la faute du délégataire, il fait son travail, comme je l'ai toujours dit.

Concernant les informations sur l'extension du stationnement, on peut en parler même si cela ne fait pas partie du compte rendu d'activité de 2020, nous sommes sur l'année 2021. Pendant un mois

entier, durant le mois de septembre dans son intégralité, au-delà des réunions publiques que nous avons eues dans le nord de la ville, au-delà des informations qui sont parues dans le Bagneux Information, notre délégataire a mis en place des contrôles à blanc. Au lieu de verbaliser les véhicules, il mettait des flyers sur les parebrises. J'ai pu constater de visu que ce travail avait été fait. Il nous avait proposé une période à blanc de 15 jours, nous lui avons demandé qu'elle soit d'un mois, afin de bien informer les Balnéolais de la mise en place de ce nouveau périmètre de stationnement réglementé.

Que ce soit côté ville ou côté délégataire, toutes les informations possibles et imaginables ont été portées à la connaissance des Balnéolais.

Les Balnéolais ont été informés de la mise en place de l'extension du stationnement par les manières que je viens d'exprimer.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Nous prenons acte du rapport à l'unanimité.

Je vous remercie.

18 - AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LA DECLARATION SANS SUITE POUR MOTIF D'INFRUCTUOSITE DU MARCHE RELATIF A L'ACQUISITION DE NOUVEAUX VEHICULES DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT DU PARC COMMUNAL DE BAGNEUX

M. BENSOUSSAN. - Bonsoir à toutes et à tous. Merci Madame le Maire de me donner la parole pour vous présenter cette délibération dont le vote va nous permettre de statuer sur le marché relatif à l'acquisition de nouveaux véhicules dans le cadre du renouvellement du parc communal.

Rappel de quelques éléments de contexte : le Conseil municipal a approuvé fin 2020 un plan d'investissement pluriannuel de renouvellement du parc de véhicules de la ville.

Il était prévu en 2021 une première année d'application de ce plan par un volet financier de plus de 600 K€ pour un objectif de remplacement de 27 véhicules, véhicules légers, véhicules utilitaires, électriques ou en bio GNV.

La consultation relative au marché de renouvellement a été lancée cet été et a pris fin le 6 septembre dernier.

Aucune offre ni candidature n'ont été réceptionnées.

La déclaration sans suite pour cause d'infructuosité met fin à cette consultation.

La commune va procéder à un réexamen de son cahier des charges en vue d'une prochaine consultation lancée très prochainement.

Il vous est donc proposé d'autoriser Mme le Maire à signer la déclaration sans suite de la consultation lancée en 2021.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous relançons le marché.

☞ ***VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE***

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

19 - RESILIATION DES LOTS N° 3 ET 14 DU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE GROSSES REPARATIONS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX POUR LES ANNEES 2021 A 2024

M. BENSOUSSAN. - Il s'agit de la proposition de résiliation de lots du marché relatif aux travaux d'entretien et de grosses réparations dans les bâtiments communaux pour les années 2021 à 202. Il s'agit ici d'accord cadre à bons de commande.

Quelques éléments de contexte : le Conseil municipal a approuvé le 15.12.2020 le renouvellement des 14 lots du marché précité.

En date du 17 juin 2021, une lettre d'observation du Préfet des Hauts-de-Seine a été reçue mentionnant des erreurs mineures de calcul qui ont fait, au final, modifier le classement des offres remettant en cause l'attribution de deux de ces lots : le n° 3 pour les travaux de menuiserie bois et PVC à l'entreprise Renoux Bourcier et le lot n° 14 pour les études géotechniques à l'entreprise GEOLIA.

Pour se conformer à la réglementation, la résiliation auprès de ces deux prestataires doit être énoncée. Ces deux lots seront réattribués ultérieurement après une relance des appels d'offres.

Il vous est donc demandé d'autoriser Mme la Maire à signer la déclaration de résiliation de ces lots n° 3 et 14.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. MARTIN. - Quelles sont ces erreurs mineures qui ont poussé le Préfet à annuler ces lots de marché ?

Mme le MAIRE. - Ce sont visiblement des erreurs de calcul qui font que, du coup, les attributaires du marché ne sont pas forcément les mieux-disants. Ce sont des erreurs à 0,1 près, me dit Mme Métais. Nous sommes obligés de refaire une consultation pour ces deux lots.

Nous passons au vote.

☞ ***VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE***

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS

20 - APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNE A LA PLATEFORME APPELEE « COLLECTIVITES » DE L'ASSOCIATION SOS MEDITERRANEE ET DE L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Mme le MAIRE. - En l'absence de Nezha Chami-Ouaddane, c'est Lionel Chassat qui présente cette délibération.

M. CHASSAT. - Merci Madame le Maire.

Chers collègues, cette délibération vise à apporter notre soutien à l'association SOS Méditerranée. Depuis 2015, cette association porte secours aux personnes fuyant la guerre et la misère sur des bateaux de fortune et qui se retrouvent en détresse en Méditerranée.

Grâce à ces missions de sauvetage, près de 30 000 personnes ont ainsi pu être secourues et soignées.

De telles opérations sont normalement du ressort des États. Or, ceux-ci n'assument pas ces missions, laissant ainsi ces citoyens (enfants, jeunes, personnes âgées) à la merci d'un naufrage trop souvent fatal.

Plusieurs communes ont choisi d'apporter un soutien moral et financier à l'association SOS Méditerranée pour l'aider dans son action et faire connaître cette situation dramatique en mer Méditerranée.

Notre commune a été sollicitée en ce sens et je crois que ce soutien s'inscrit bien dans notre tradition de solidarité internationale.

C'est pourquoi je vous propose aujourd'hui d'approuver l'adhésion de la commune de Bagneux à cette plateforme de soutien et d'accorder une subvention de 1 500 euros à l'association SOS Méditerranée.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci. Y a-t-il des interventions ou des remarques ?

M. BARBEROUSSE. - Bonjour, Madame la Maire, chers collègues. Je connais bien cette association pour avoir eu la chance de la faire venir dans le cadre d'un cours d'éducation morale et civique. Elle fait un travail formidable, elle fait beaucoup de bien.

Dans un contexte européen de montée de l'extrême droite et de la haine qu'elle véhicule, de Zemmourisation de notre société, une action comme celle de cette ONG est vraiment indispensable. Elle sauve non seulement des milliers de vies chaque année mais en plus elle combat l'idéologie véhiculée par les tenants de la haine qui fait porter sur les migrants tous les malheurs du monde.

En sensibilisant à leur détresse, à la détresse de ceux qui fuient la guerre, la misère voire la famine et même la torture et l'esclavage, notamment dans des pays comme la Libye, qu'on laisse mourir dans l'indifférence en Méditerranée, heureusement, ils sont là pour leur porter secours.

C'est donc avec joie et enthousiasme que mon groupe votera cette délibération.

Mme le MAIRE. - Merci de ce soutien.

Y a-t-il d'autres interventions ?...

(Aucune.)

Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

21 - ATTRIBUTION A TITRE EXCEPTIONNEL D'UNE SUBVENTION A CITES UNIES FRANCE DANS LE CADRE DE L'AIDE D'URGENCE AUX PERSONNES SINISTREES D'HAÏTI

M. CHASSAT. - Madame la Maire, chers collègues, le 14 août 2021, le sud-ouest de Haïti a été frappé de plein fouet par un séisme de magnitude de 7,2 sur l'échelle de Richter avant d'être touché 72 heures plus tard par l'ouragan Grace.

Le pays, parmi les plus pauvres du monde, compte désormais plus de 2 300 morts et d'innombrables blessés. Cela s'ajoute à une situation économique désastreuse et à l'assassinat du Président Jovenel Moïse, le 7 juillet 2021.

Dans ces conditions dramatiques, Cités Unies France à laquelle la ville est adhérente a ouvert un

fonds de solidarité visant à accompagner au mieux le peuple Haïtien.

Le groupe-pays Haïti, en lien avec l'ambassade de France sur place, répertorie précisément les besoins des communes, y compris celles qui restent isolées.

La ville de Bagnaux engagée pour la solidarité internationale tient à répondre à cet appel. C'est pourquoi, il vous est proposé aujourd'hui d'approuver l'octroi d'une aide de 4 500 € pour le fonds de solidarité de Cités Unies France.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. KANDEL. - Je souhaite rappeler un peu l'histoire. Dans ce pays, la France a été une puissance coloniale néfaste pour son développement. Les Haïtiens ont gagné leur indépendance par leur sang et la France leur a imposé une dette ignoble qui fait qu'ils n'ont pas pu se développer toutes ces années.

Si nous devons la rembourser, ce serait 28 Md€ que nous devrions leur verser.

La France a une responsabilité dans la catastrophe non pas naturelle mais économique et politique de ce pays. Nous pensons que l'État n'est pas vraiment à la hauteur de ce qu'il devrait être sur cette question.

Nous nous félicitons que Bagnaux participe à aider ce pays en détresse aujourd'hui.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme MOUTAOUKIL. - Mon collègue Laurent Kandel a raison de rappeler ce fait historique.

Pour compléter, je rappelle que c'est à l'indépendance d'Haïti que la France a négocié avec les dirigeants de l'époque l'abandon de l'esclavage. C'était pour compenser la perte de l'esclavage par les colons que cette dette absolument ignoble, tu as raison de le rappeler, a été contractée. Elle a été en fait remboursée parce que Haïti a, dans les années soixante, remboursé cette dette colossale qui l'a empêché effectivement de se développer comme il se doit.

Mon groupe appuie des deux mains ce soutien à Haïti qui cumule les problématiques.

Je travaille dans la coopération, je connais Haïti, mais ma collègue Blodine B. Canal pourrait en parler puisqu'elle est d'origine Haïtienne, c'est un pays qui vit des drames terribles. Ce n'est pas le premier séisme dramatique que vit Haïti. Je me souviens en 2010 d'un séisme qui avait fait énormément de dégâts, des pertes humaines et des dégâts matériels colossaux.

Nous appuierons ce soutien qui est finalement assez symbolique mais Cités Unies France est une institution sérieuse. Nous pouvons leur faire confiance.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

JEUNESSE

22 - ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AUX JEUNES BALNEOLAIS MAJEURS ET/OU DIPLOMES, DANS LE CADRE DU DISPOSITIF MUNICIPAL DIT "JEUNES MAJEURS, JEUNES DIPLOMES"

Mme MOUTAOUKIL. - C'est une délibération que nous avons l'habitude de traiter dans ce Conseil municipal. Il s'agit de l'attribution de chèques cadeaux aux jeunes balnéolais majeurs et/ou diplômés dans le cadre de ce dispositif. Cela nous permet de valoriser chaque année quand on le peut, puisque, l'année dernière, ce n'était pas possible pour les raisons que vous savez, des jeunes à travers leur parcours scolaire et de marquer de manière significative leur accès à la majorité.

Dans cette optique, la commune de Bagneux organise, chaque année, une soirée qui donne à chacun l'occasion de vivre un moment convivial, festif mais aussi valorisant pour eux.

Au-delà de cette soirée prévue cette année, j'espère que vous l'avez noté dans vos agendas, le vendredi 17 décembre 2021, il s'agit aussi pour les jeunes bénéficiaires de recevoir un ou deux chèques cadeaux selon leur situation, d'une valeur de 30 € chacun.

Un jeune majeur et titulaire d'un diplôme dans l'année 2021 recevra deux chèques cadeaux car il est majeur et diplômé.

Pour information, en 2020, 400 chèques cadeaux ont été distribués à la soirée JMJD 2 qui n'a pas pu avoir lieu.

Il convient ce soir de reconduire cette initiative en direction des jeunes majeurs et des jeunes diplômés pour l'année 2021.

La somme de 15 000 € est inscrite au budget de cette année pour financer ce dispositif. Les diplômés ouvrant-droit au bénéfice des chèques cadeaux, vous les avez dans la délibération, on couvre un large spectre (du BEPC en passant par le CAP, le BEP, le Bac etc.) et tous les diplômés d'enseignement supérieur sont concernés dès lors qu'ils ont obtenu leur diplôme lors de l'exercice scolaire 2020-2021.

Il est proposé ce soir au Conseil municipal de reconduire, dans les mêmes conditions que les années précédentes, ce dispositif pour l'année 2020-2021 et d'attribuer aux jeunes majeurs et diplômés de notre ville des chèques cadeaux d'une valeur de 30 €.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. KANDEL. - Nous sommes bien sûr pour cette aide. Nous nous félicitons qu'elle existe à Bagneux.

Je souhaite rappeler tout de même que les jeunes de notre pays sont durement touchés par la crise. On voit les queues s'allonger devant la distribution alimentaire pour les étudiants.

Une étude montre qu'un étudiant sur deux ne mange pas à sa faim aujourd'hui.

Les jeunes sont très durement touchés. On attendrait que l'État fasse beaucoup plus, arrête ses mesurette et fasse de vraies mesures pour les jeunes. Malheureusement, je crois que l'on va attendre en vain, en tout cas, nous nous félicitons que la ville, dans la mesure de ses moyens, soutienne ces jeunes et ces jeunes diplômés en particulier.

Mme le MAIRE. - Tout à fait.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SPORTS

23 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE L'ÉDUCATION NATIONALE, LA COMMUNE ET LE CLUB OLYMPIQUE MULTISPORTS DE BAGNEUX (COMB) RELATIVE A L'ORGANISATION D'ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS LE CADRE DES ENSEIGNEMENTS REGULIERS D'EPS SUR LE TEMPS SCOLAIRE

M. HADDAD. - Madame la Maire, chers collègues, les professeurs des écoles qui exercent un métier polyvalent mettent en œuvre des activités sportives pour leurs élèves sur le temps scolaire. S'il le souhaite, l'enseignant peut faire appel à une personne agréée type éducateur diplômé d'État pour ces mêmes activités.

C'est dans ce cadre que la commune et le COMB, notre club multisports, apportent leur concours aux enseignants qui le souhaitent.

La convention vient ici préciser les rôles et les responsabilités des différents intervenants : l'Éducation nationale, la commune ou les associations.

Il s'agit ici d'approuver la convention qui lie l'Éducation nationale, la commune de Bagneux et le COMB qui encadre des activités sportives dans ce cadre d'interventions régulières avec un taux minimum d'encadrement, vous l'avez dans la convention : au moins un intervenant par classe.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. MARTIN. - Quel est le montant que l'Éducation nationale reverse à la commune et au COMB ?

Mme le MAIRE. - 0. C'est nous qui mettons à disposition les éducateurs du COMB. L'Éducation nationale ne verse rien.

La municipalité est compétente sur le premier degré. C'est sur le premier degré que nous intervenons, à savoir dans les écoles élémentaires de la ville.

M. HADDAD. - Et même maternelles.

Mme le MAIRE. - Bien sûr.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SANTÉ

24 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE-MALADIE DES HAUTS-DE-SEINE FIXANT LES MODALITES DE PARTICIPATION DE LADITE CAISSE AU FINANCEMENT DE L'ACTION DE DEPISTAGE DES CANCERS MENEES PAR LA COMMUNE

M. NDJEHOYA. - Madame la Maire, chers collègues, dans le cadre de la lutte contre le cancer, l'Assurance Maladie souhaite accompagner les communes dans les missions de dépistage de

cancers. Il existe donc des différences en termes de taux de dépistage sur le territoire national. Cela peut s'expliquer par un inégal accès aux soins ou à un éloignement du système de santé. C'est pourquoi l'assurance maladie veut promouvoir des actions locales au plus près des populations les plus éloignées du système de santé.

Dans ce but, il convient de conclure une convention entre la ville et l'assurance maladie, afin qu'elle participe au financement de la promotion des dépistages des cancers menés par la ville de Bagneux.

Pour ces raisons, il vous est aujourd'hui proposé d'approuver cette convention.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

25 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS) D'ÎLE-DE-FRANCE RELATIVE AU FONCTIONNEMENT ET AU FINANCEMENT DU CENTRE DE VACCINATION DE BAGNEUX

M. NDJEHOYA. - Vous le savez, la ville de Bagneux s'est battue pour obtenir un centre de santé sur son territoire pour permettre à une ville populaire comme la nôtre d'avoir un égal accès au vaccin contre le COVID.

Je tiens à remercier également le travail accompli par la Croix-Rouge Française pour faire fonctionner ce centre. Il convient désormais, pour continuer de mener à bien cette campagne de vaccination, de déterminer comment chacun contribue au bon fonctionnement du centre.

Pour l'instant, seule la commune finance le centre alors que c'est une compétence de l'État.

C'est pourquoi nous présentons cette convention ce soir.

Pour cette convention, le centre de vaccination s'engage à favoriser l'accès au vaccin aux personnes les plus éloignées du système de santé.

En échange, l'ARS s'engage à participer au financement de ce centre de vaccination pendant un an.

L'ARS versera donc 91 000 € à la ville dont 40 000 seront reversés à la Croix-Rouge pour son soutien au fonctionnement du centre.

Si c'est un pas vers la bonne direction, je tiens à vous alerter qu'il faudra encore se battre pour que les frais, jusque-là avancés par les villes, soient remboursés par l'État.

Pour ces raisons, et afin de permettre le bon fonctionnement du centre, je vous invite à approuver cette convention.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - En complément de ce que vient de dire notre collègue, je souhaite vous redonner les éléments : sur 6 mois, nous avons évalué les dépenses à 361 990 €. Là, on donne 90 000 € pour un an. Nous sommes évidemment loin du compte.

Je dois vous dire que je fais partie des Maires qui sont plutôt très en colère sur cette question. Nous avons reçu une note de l'ARS il y a 15 jours pour nous dire, je cite : *"les dépenses liées à la*

mise à disposition de personnels ou de locaux et celles liées au gardiennage et à la sécurité des sites ne sont pas prises en charge".

En gros, les collectivités qui ont fait appel à des personnels du privé pour tenir leur centre de vaccination seront financées tandis que les communes qui ont fait l'effort de mettre à disposition leur personnel communal n'auront pas de financement.

L'association des Maires de France et l'association des Maires du département sont très en colère à l'égard de cette situation qui est tout de même complètement injuste et scandaleuse.

Je voulais en profiter pour vous donner quelques chiffres : nous avons délivré à ce jour 51 018 doses, ce qui n'est pas mal. Nous avons fait 26 794 premières doses et 23 846 deuxièmes doses avec les principaux vaccins Pfizer et Moderna et un peu d'AstraZeneca, au centre de vaccination directement.

La Croix-Rouge accompagne fortement la ville dans ce dispositif car nous avons pu faire de nombreuses, et on continue, vaccinations éphémères : nous allons dans des quartiers où les gens peuvent se faire vacciner sans rendez-vous. C'est un moyen d'aller vers des publics qui sont moins touchés ou moins prêts à aller se faire vacciner.

Avec la Croix-Rouge, nous avons proposé aux collèges et aux lycées de la ville de vacciner les élèves et d'installer un centre de vaccination éphémère dans les établissements scolaires qui le souhaitent.

Dernière information, je pense que vous l'avez toutes et tous vu, nous avons transféré notre centre de vaccination à l'ancienne école maternelle Barbusse pour nous permettre de libérer la salle des fêtes et pour pouvoir y organiser des initiatives. C'est le cas depuis hier.

L'ancienne maternelle sert de centre de vaccination. Je ne sais pas encore pour combien de temps.

Nous avons commencé la troisième injection pour les plus de 65 ans.

Dernier élément sur la vaccination globale : 60,9 % de Balnéolais ont reçu la première dose. Presque 61 % des habitants de Bagneux se sont engagés dans une démarche de vaccination.

58,1 % ont eu les deux doses.

Ce sont les chiffres du 19 septembre, cela a dû augmenter un peu les 15 derniers jours. Nous avons dépassé les 60 %. Il y a encore de la marge.

Ce n'est pas mal. On peut rendre hommage aux bénévoles de la Croix-Rouge et à l'ensemble des personnels (médecins, infirmiers, etc.) qui ont travaillé sans relâche, même cet été, qui tiennent à bout de bras ce centre de vaccination.

Dans certaines villes, les centres de vaccination ont fermé cet été.

Je crois que c'est bien.

Il faut aussi savoir que la vaccination peut avoir lieu à domicile. Si vous avez des personnes qui ne peuvent pas se déplacer, par le biais de la Croix-Rouge, il est possible de se faire vacciner au domicile des administrés, ce qui est important pour les personnes en situation de handicap lourd ou les personnes très dépendantes.

Mme TRIVIDIC. - Merci James pour cette présentation de délibération.

Je partage et nous partageons, le groupe, votre colère et vos remerciements évidemment, mais tout

d'abord votre colère parce que nous savons ce que cela a coûté et coûte encore à la ville en forces humaines et en financements.

Le rôle des collectivités territoriales a été déterminant dans la lutte contre cette pandémie. Il l'est encore aujourd'hui.

Nous voyons bien que, sans une solidarité entre les collectivités territoriales ou sans une détermination et une volonté des collectivités, nous n'en serions pas là ce soir.

Les chiffres de vaccination sont encore un peu faibles. Cela montre que les dispositifs d'aller vers, les dispositifs de vaccination hors les murs, les dispositifs de vaccination chez les personnes isolées, peut-être plus fragiles, sont encore très importants à mener. Eux aussi coûtent de l'énergie et de l'argent. S'il y a une adresse, qu'elle vienne de l'AMF ou des communes du département, d'autres associations ou en tout cas d'autres élus, je pense qu'il serait bien que l'on s'y associe. Il n'est pas possible que cette pandémie nous grève les budgets. Nos perspectives financières sont impactées par le coût de cette pandémie qui s'est produite sur l'ensemble du territoire.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Madame Cillières, je vous en prie.

Mme CILLIERES. - Merci Madame la Maire.

À mon tour je voulais vous dire notre plein et entier soutien dans toute bataille que vous allez mener ou souhaiteriez mener pour exiger de l'État un financement et une aide, en tout cas, un appel à la solidarité nationale à la hauteur des dépenses qui incombent à la commune au titre du fonctionnement de ce centre de vaccination de Bagneux.

À écouter les chiffres que vous nous avez redonnés ce soir, je me demandais qui a bénéficié du "quoi qu'il en coûte". J'ai bien l'impression que ce ne sont pas les collectivités locales qui, pourtant, ont été en première ligne pour apporter soutien, secours et protection aux habitants.

Je crois que Bagneux a été une ville exemplaire dans la lutte menée contre la Covid-19 et pour favoriser la vaccination notamment des publics les plus éloignés au départ avec tout ce que la ville a porté avec la Croix-Rouge avec aussi, vous l'avez dit Madame la Maire, les agents communaux, les agents de notre service public qui ont été déployés tout de suite à l'ouverture de ce centre afin qu'il puisse fonctionner avec des médecins, des infirmiers et infirmières libéraux. Les agents publics ont toujours été mobilisés pour qu'il fonctionne.

Je trouve qu'à l'échelle de notre commune comme plus largement à l'échelle nationale, il est totalement anormal que la solidarité nationale ne joue pas à plein pour venir nous soutenir dans les efforts importants que nous avons faits, qui ont vocation à durer.

Vous avez redonné les chiffres. La campagne de vaccination continue notamment autour de la protection des plus âgées de cette troisième dose. Je pense que cette situation n'est pas acceptable. Vous avez notre plein soutien dans cette bataille à mener, Madame la Maire.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Je vous en prie Monsieur Ouédraogo.

M. OUÉDRAOGO. - Merci.

Je ne vais pas entrer dans la discussion sur les subventions. Je voulais juste ne pas laisser s'installer le sentiment selon lequel la ville s'est battue toute seule pour l'ouverture du centre de vaccination. Je tenais à saluer ce soir l'investissement fort important de notre Députée Laurianne Rossi qui s'est beaucoup battue sur ce dossier : elle a été très active auprès de la Préfecture pour accélérer l'ouverture du centre de vaccination.

Mme MEKER. - Pour être très brève, nous avons eu le sentiment tout de même que le bloc communal était très seul, c'est ce qui vient d'être dit. Je ne connais pas la teneur de l'intervention de Mme Rossi sur ce sujet. C'est juste ce que je voulais souligner.

Mme le MAIRE. - N'importe comment, je pense pouvoir porter la voix du Conseil municipal en disant que nous ne sommes pas satisfaits du niveau des subventions qui nous sont proposées. Elles ne sont pas à la hauteur puisque l'on nous dit en gros : tout le personnel de la commune que vous avez mis, c'est le personnel que vous payez d'habitude, vous n'aviez pas à le mettre. Sauf que le personnel de la commune qui a travaillé sur le centre de vaccination n'a pas fait autre chose pendant ce temps. Les personnels étaient redéployés sur certains secteurs en fonction de l'utilisation ou non des structures.

Il n'y a pas de justification à cette décision qui n'est pas juste et, dans ce cas, on annonce la couleur au début. On dit aux villes : "embauchez du personnel, on vous le paiera. On ne vous le paiera pas si vous ne l'embauchez pas". C'est clair, cela donne du travail à des personnes qui n'en ont pas. Il n'y a pas de souci avec cela.

La lettre date d'il y a 15 jours. Ce n'est pas très respectueux des élus locaux qui se sont mobilisés et des personnels qui ont tenu, à bout de bras, depuis le début ces centres de vaccination et qui l'ont très bien fait.

Nous allons tout de même approuver cette convention pour au moins récupérer cette subvention.

Vous avez vu d'ailleurs que, dans notre demande, nous avons valorisé l'apport de la Croix-Rouge qui a beaucoup été présente et que nous avons valorisé de manière importante.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

JUMELAGE

26 - PRISE EN CHARGE DES DEPENSES LIEES A LA VENUE DE DELEGATIONS PALESTINIENNES DU CENTRE AL BUSTAN AUX MOIS D'OCTOBRE ET NOVEMBRE 2021 ET APPROBATION DU MANDAT SPECIAL DONNE A MME NEZHA CHAMI-OUADDANE, CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE, POUR SE RENDRE A JERUSALEM DU 10 AU 16 DECEMBRE 2021

M. CHASSAT. - Madame le Maire, chers collègues, la ville de Bagneux, dans le cadre des coopérations qu'elle a engagées, travaille, depuis 2016, avec l'association Al Bustan située dans le quartier de Silwan au cœur de Jérusalem Est particulièrement touché par la colonisation de l'armée israélienne.

Ce centre, qui existe depuis 2002, développe des activités sportives et culturelles à destination des enfants palestiniens de ce quartier.

Depuis 2019, 17 communes du réseau de coopération décentralisé pour la Palestine sont engagées

dans un projet de trois ans avec le centre Al Bustan porté par la commune de Gennevilliers pour les collectivités et cofinancé par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Ce projet vise à accompagner le développement des activités culturelles et sportives du centre.

Si l'année 2020 a été impactée par la crise sanitaire mondiale et nous a poussés à développer des formations sur place en nous appuyant sur des acteurs locaux, l'année 2021 nous permet d'accueillir à nouveau des projets sur notre sol.

C'est pourquoi, en 2021, nous accueillerons plusieurs projets.

Du 1^{er} octobre au 11 octobre, donc en ce moment, nous accueillons cinq jeunes et leurs accompagnants afin qu'ils puissent se former au cirque auprès du PPCM. Vous êtes d'ailleurs tous invités à voir le spectacle de fin de formation, ce samedi soir.

Du 8 au 17 octobre, nous accueillons le Conseil d'administration du centre Al Bustan pour faire le bilan des trois années de partenariat et des perspectives de poursuite du partenariat.

Du 6 au 17 novembre, nous accueillerons dix jeunes et leurs accompagnateurs pour se former au Taekwondo auprès du COMB.

Ces projets font l'objet d'une convention entre les communes de Bagneux et Gennevilliers qui perçoit les subventions du ministère des affaires étrangères.

La plupart des dépenses liées à la venue de ces groupes sont avancées par la commune, puis remboursées via l'émission d'un titre de recettes.

Par ailleurs, notre collègue Nezha Chami-Ouaddane, conseillère municipale déléguée à la coopération internationale et au jumelage, qui n'a pas pu être présente ce soir pour des raisons de santé participera aux Assises du réseau de coopération décentralisée pour la Palestine à Jérusalem, du 10 au 16 décembre.

Les frais inhérents à ce déplacement seront pris en charge par la commune.

Pour ces raisons, il vous est aujourd'hui proposé d'approuver les dépenses liées à la venue de ces trois groupes sur Bagneux, d'autoriser Mme Chami-Ouaddane à se rendre, au titre de ses délégations, à Jérusalem et d'approuver les dépenses liées à ce voyage.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Les premiers jeunes sont arrivés vendredi dernier. Ils sont là toute la semaine en stage auprès du PPCM.

Arrive ce week-end, la délégation du Conseil d'administration de ce centre et, du 6 au 17 novembre, nous accueillerons 10 jeunes pour se former au taekwondo auprès du COMB.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. MARTIN. - Je souhaite apporter quelques précisions.

Je comprends que les coûts associés à l'accueil de ces jeunes soit pour le PPCM soit pour le taekwondo et du Conseil d'administration du centre seront pris en charge ? Nous avançons les finances et nous serons remboursés, c'est cela ? La délibération porte sur le coût de déplacement de Mme Chami-Ouaddane ?

M. CHASSAT. - Le coût estimé est 20 000 €.

M. MARTIN. - J'ai compris que ce serait remboursé.

M. CHASSAT. - Tout à fait. Les frais avancés par Nezha Chami-Ouaddane seront remboursés sur justificatifs.

M. MARTIN. - C'est la commune qui prend en charge les coûts de déplacement de Mme Chami-Ouaddane, c'est bien cela ?

M. CHASSAT. - Oui.

M. MARTIN. - Je vois que le Conseil d'administration va rester 9 jours. C'est assez long. C'est bien qu'il vienne, mais que va-t-il faire pendant 9 jours ? Faire le bilan et un projet pour la suite, cela ne prend pas 9 jours. Ils ont donc prévu d'autres choses ?

Mme le MAIRE. - Mme Boudjenah va vous expliquer comment cela va se passer.

Mme BOUDJENAH. - Nezha Chami-Ouaddane maîtrise bien mieux leur emploi du temps.

Pour rappel, certes, c'était à la fin de l'ancien mandat, mais vous étiez déjà élu, Monsieur Martin, vous vous en souvenez sans doute, toutes ces activités font partie d'un projet de coopération sur trois ans, comme l'a rappelé Lionel Chassat, financé en grande partie par le ministère des affaires étrangères français, le Quai d'Orsay.

(Arrivée de M. Rousseau à 21 h 30.)

Nous avons financé à hauteur de 3 fois 3 000 € par an. C'est la part de la ville de Bagneux à l'ensemble du projet de coopération qui avait commencé en 2019. Nous avons eu la chance de pouvoir accueillir une première délégation.

Cette année est la dernière année de ce projet de coopération. Il y aura des événements un peu phares : samedi à Bagneux, mardi prochain à Nanterre avec la projection d'un film qui, j'espère, sera aussi projeté à Bagneux. Vu que Nanterre s'occupe de la partie audiovisuelle de la coopération, il est bien normal que ce soit projeté en avant-première dans cette ville. Il y a aussi toutes les autres collectivités : nous sommes 17. Ce n'est pas qu'en région Parisienne, j'ai en tête le département de Loire Atlantique, par exemple. Ils ont un emploi du temps que nous n'avons pas là mais que nous pouvons vous transmettre, il n'y a rien de secret. Je pense qu'à la fin, nous ferons des comptes rendus sur tout ce qui se sera fait. Leur programme s'étale à Bagneux, à Gennevilliers, à Nanterre et à d'autres communes de France.

Ils font une tournée avec un certain nombre d'initiatives pour témoigner de ce qu'ils vivent dans leurs quartiers mais aussi des activités courageuses je pense, qu'ils continuent de développer avec ce centre sur place qui fonctionne avec assez peu de moyens au vu des activités qu'ils développent pour des centaines et des centaines d'enfants et de jeunes.

J'en profite pour dire que, vu la période actuelle où le Covid continue de sévir et réduit un certain nombre de choses et vu les difficultés qu'ils auraient pu rencontrer en matière de visa et autres, je trouve vraiment très bien que nous ayons pu aller au bout de ce projet qui appellera sans doute des suites, mais nous serons amenés à en reparler.

Un lien très fort s'est installé avec ce centre.

Comme l'a dit Lionel Chassat, on vous invite à venir samedi soir au PPCM, à dialoguer avec eux et connaître leur emploi du temps. Vous êtes les bienvenus.

Mme le MAIRE. - Je remercie beaucoup à Yasmine Boudjenah pour ces explications.

Nous hébergeons les jeunes à René Rousseau, vous savez que nous y avons des hébergements. Il n'y aura donc pas de frais d'hôtel. À René Rousseau, y sont hébergés habituellement les sportifs. Les membres du Conseil d'administration seront là le samedi soir au PPCM. Ils ont un emploi du temps de ministre, ils ne seront quasiment pas à Bagneux.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

TRANQUILITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUES

27 - APPROBATION DE LA CESSION DE DEUX CAMERAS DE VIDEOPROTECTION SITUEES SUR LA MEDIATHEQUE LOUIS-ARAGON SISE A BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Deux caméras vont être cédées à Vallée Sud Grand Paris.

La médiathèque est un équipement de compétence territoriale. Nous avons la charge de l'entretien de ces vidéoprotectons et comme elles servent pour la médiathèque, Vallée Sud Grand Paris les reprend à sa charge.

M. MARTIN. - Je pense que nous avons effectivement besoin de caméras dans d'autres endroits que la médiathèque. Pourquoi n'a-t-on pas utilisé ces deux caméras à d'autres endroits culturels ou sportifs de la ville ? Cela aurait été plus judicieux que de retirer deux caméras alors que l'on manque, je pense, de caméras sur Bagneux.

Mme le MAIRE. - On ne les retire pas, on les laisse à cet endroit pour des questions pratiques. Je comprends ce que vous dites. Vous dites : nous avons qu'à les enlever et Vallée Sud n'a qu'à payer les siennes.

Ce n'est pas ce que nous avons proposé parce que c'est fibré, etc. Je n'entrerai pas dans le détail. Vallée Sud, c'est aussi Bagneux.

Comme Vallée Sud est en train d'installer des vidéoprotectons dans ses propres équipements culturels, nous avons été généreux, nous avons proposé de les leur céder à titre gracieux.

M. LE THOMAS. - Sans compter que ces deux caméras ne sont pas braquées n'importe comment. Elles permettent une surveillance constante sur des lieux qui ont été déjà dégradés par plusieurs actions. Je fais notamment référence à une certaine plaque qui se trouve dans le parc. L'utilité de les conserver me semble donc impérative.

Mme le MAIRE. - Je propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX S'ABSTENANT**

RESTAURATION

28 - AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LA DECLARATION SANS SUITE POUR MOTIF D'INFRUCTUOSITE DE L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE MULTI-ATTRIBUTAIRE RELATIF A L'ACHAT DE PAINS ET DE VIENNOISERIES

M. GUILLEMIN. - Il s'agit d'autoriser Mme le Maire à signer une déclaration sans suite pour

motif d'infructuosité de l'accord-cadre à bons de commande multi-attributaire relatif à l'achat de pains et de viennoiseries.

Dans le cadre de son activité de production et de distribution de repas aux écoles, crèches et personnes âgées livrées à domicile des communes de Bagneux et de Malakoff, la Direction de la Restauration mobilise plusieurs marchés de fournitures alimentaires parmi lesquels le marché d'achat de pains et de viennoiseries.

Ce marché, qui prend forme d'un accord-cadre à bons de commande multi-attributaires, permet de garantir un approvisionnement régulier de pains et de viennoiseries de manière équitable entre les boulangeries des deux communes.

Comme chaque année, ce marché est renouvelé en fin d'année scolaire pour une durée d'un an.

Afin d'alléger les charges administratives de la commune de Bagneux et des boulangeries, il est proposé cette année un marché d'un an renouvelable une fois.

Cette année, l'appel d'offres ayant été infructueux en premier lieu, la procédure a été transférée en procédure sans mise en concurrence, conformément à l'article R. 2122-2 2° du Code de la commande publique.

Les boulangeries potentiellement intéressées par cet appel ont néanmoins été sollicitées de façon à garantir la possibilité d'accès au marché, tel que permis par la procédure précitée, étant précisé que les offres correspondent pleinement au cahier des charges de la commune.

Une dégustation a été opérée, j'y ai participé, pour compléter l'analyse des offres remises en termes de prix et garanties techniques.

À l'issue de cette sélection, six attributaires ont été identifiés.

Il est donc proposé d'autoriser le Maire à déclarer sans suite pour motif d'infructuosité la consultation sous forme d'un appel d'offres et d'approuver l'attribution de l'accord-cadre de bons de commande relatif à l'achat de pains et de viennoiseries aux six sociétés suivantes :

- la maison Lorel,
- la boulangerie Delphine,
- la Sarl Blagis,

Toutes les trois sont sur Bagneux.

- la Farandole des pains,
- la Sarl Pains d'or,

Toutes les deux sont sur Malakoff,

- la Passion du pain se trouve quant à elle sur Bagneux.

Si cela a été infructueux, c'est parce que toutes les boulangeries de Malakoff n'ont pas répondu.

Mme le MAIRE. - Merci. Nous allons faire travailler le commerce local, c'est très bien.

Félicitations.

M. MARTIN. - Il serait bien d'avoir des viennoiseries pour les élus vu l'heure avancée.

Mme le MAIRE. - Des viennoiseries pour les élus !

M. MARTIN. - Oui. Pour le soir, les conseils municipaux, cela peut être une bonne idée.

Mme le MAIRE. - Nous faisons des économies ! Nous ne sommes pas Vallée Sud ! Nous n'avons pas le même train de vie ! On demande des efforts aux Français, nous en faisons aussi.

C'est une blague.

(Rires...)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

PERSONNEL

29 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT

Mme CILLIERES. - Madame la Maire, chers collègues, il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs de notre personnel permanent comme suit -je pourrai répondre à vos questions, si vous en avez.

Pour la Divic, la Direction de l'informatique, un poste a été créé par transformation. Il en est de même pour la Direction de la petite enfance, la Direction de la prévention et de la tranquillité publique.

Pour la Direction de la santé publique, un poste d'assistant médical a été créé par transformation.

L'ensemble des créations de postes, suite aux avancements de grades de notre collectivité pour l'année 2021, vous sont recensés.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

30 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'AGENCE NATIONALE DU SPORT DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL A BAGNEUX D'UNE ATHLETE DE HAUT NIVEAU

Mme le MAIRE. - Cette athlète, championne de taekwondo, s'appelle Solène Avoulete. Monsieur Haddad, c'est à vous.

M. HADDAD. - Merci Madame la Maire.

Je suis particulièrement heureux de présenter cette délibération. La ville de Bagneux accueille en son sein depuis le 1^{er} septembre un sportif et, en l'occurrence une sportive de haut niveau, dans le cadre d'une convention entre la ville et l'Agence Nationale du Sport. Éducatrice sportive, elle sera aussi en charge d'inscrire Bagneux dans l'ambiance des Jeux Olympiques et des Jeux Paralympiques de Paris 2024 où nous espérons qu'elle pourra représenter la France.

Les termes de la convention qui court du 1^{er} septembre 2021, date de son arrivée, au 31 décembre 2021, sont assez simples : la commune laisse à disposition de sa fédération, la jeune athlète, 66 % de son temps de travail pour qu'elle puisse suivre ses entraînements dans les meilleures conditions possible, en l'occurrence à l'INSEP, à Paris.

La fédération de taekwondo puisqu'il s'agit d'une jeune taekwondoïste et l'Agence nationale du

sport versent à la commune une compensation de l'ordre de 6 800 € par an.

Je vous remercie pour elle.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Nous sommes très heureux d'avoir pu faciliter ce soutien au sport de haut niveau, en aidant une jeune de notre club.

Nous passons au vote.

☉ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

VOEUX

31 - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A LA SITUATION ET A L'ACCUEIL DES REFUGIES AFGHANS EN FRANCE

Mme le MAIRE. - Je suis certaine que nous avons toutes et tous été choqués lorsque, le 15 août dernier, nous avons appris que les Talibans avaient repris la capitale afghane, Kaboul.

Cet événement nous a, hélas, ramenés 20 ans en arrière quand les Talibans commettaient déjà leurs exactions à la tête de l'État, des exécutions en plein air, des discriminations contre toutes les minorités, des tortures d'opposants au régime, la relégation des femmes et la négation de leurs droits.

Les Talibans veulent aujourd'hui nous faire croire, par leur communication plus moderne, qu'ils ont changé. Évidemment, il n'en est rien, on le voit avec la fermeture d'écoles pour filles, la répression de manifestations contre le régime avec la peur qu'ils font régner dans tout le pays. Des femmes, des intellectuels, des membres de minorités religieuses et des opposants sont menacés, ils sont des milliers à chercher à fuir le pays.

Le vœu que nous soumettons à votre approbation vise à interpeller le Gouvernement sur cette situation particulièrement dramatique et inquiétante.

La France a une longue tradition de solidarité et d'accueil des populations aspirant à la liberté. Notre pays s'honorerait à faciliter la venue des Afghans pourchassés qui le souhaitent. C'est ce que Bagneux est prête à faire pour quelques familles qui en feraient la demande, comme nous avons su le faire au moment de la guerre en Syrie.

Nous avons accueilli à Bagneux trois familles syriennes qui, aujourd'hui, sont parfaitement intégrées dans la commune, que l'on voit avec grand plaisir participer aux activités de la ville avec leurs enfants.

C'est l'objet du vœu qui vous est présenté ce soir sur ce sujet.

Je passe la parole aux collègues qui le souhaitent.

M. MARTIN. - Nous nous réjouissons que, face à une situation dramatique, nous puissions faire preuve de solidarité. Nous soutiendrons ce vœu, ce soir.

Je compléterai même le premier point en intégrant le devoir de la France d'établir un premier diagnostic des besoins médico-psychologiques suite au traumatisme qu'ont eu ces personnes.

Le deuxième point est de les aider à lancer des procédures administratives et juridiques pour leur

demande d'asile. C'est toujours très complexe de le faire quand on arrive dans un pays où l'on ne maîtrise pas la langue, où on ne la parle pas.

Même si notre priorité est d'aider ces familles à affronter ces difficultés à leur arrivée, de leur proposer un cadre sécurisé, tranquille, une fois passé le temps d'hébergement d'urgence, il faut penser à l'intégration pérenne de ces réfugiés afghans. C'est une question importante qu'il faut se poser dès maintenant au sein de la commune.

Merci.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame Trividic, à vous.

Mme TRIVIDIC. - Merci Madame la Maire. Merci pour ce vœu que nous voterons avec détermination.

Il est important de passer de la parole aux actes. Ce que vous proposez à travers ce vœu, c'est que la ville de Bagneux prenne sa part. C'est tout le sujet de cette crise, mais aussi de tant d'autres, qu'elles soient migratoire, économique ou écologique, qui traversent le monde. C'est comment chacune et chacun peut prendre sa part et participer à l'effort international pour accueillir celles et ceux qui fuient des situations extrêmement compliquées.

Plus qu'accueillir des Afghans, peut-être, c'est accueillir des Afghanes qui, je pense, souffrent et vont souffrir beaucoup plus de la situation dans leur pays.

La France a accueilli des avions, des personnes qui avaient besoin de quitter urgemment le territoire, c'est tout à son honneur. Elle a accueilli des personnes qui avaient les moyens de fuir très rapidement. Reste encore une bonne partie de la population qui a besoin, soit pour un temps soit pour une vie, de se reconstruire.

Il est important qu'à notre échelle nous puissions aussi prendre notre part dans cet accueil qui est nécessaire et vital pour un certain nombre d'entre eux et d'entre elles.

Mme le MAIRE. - Merci.

Mme MEKER. - Mme Trividic vient d'évoquer le sort des Afghanes. Je crois que, depuis, le 15 août quasi immédiatement, l'Afghanistan est devenu une prison à ciel ouvert pour les femmes. C'est quasiment inimaginable. D'un instant à l'autre, plus le droit de sortir, obligées de se marier, plus le droit de sortir sans être complètement couvertes, plus le droit d'enseigner, plus le droit d'étudier, plus le droit de faire du foot ou du basket, même entièrement recouvert de voile. C'est inimaginable. Je pense que, là, on touche quelque chose d'extrêmement triste. C'est la moitié de la population qui est soumise à torture, à résidence. On coupe des destins, etc.

Il y a plein d'associations. Pardonnez-moi, je ne suis pas super active dans des actions féministes, mais là vraiment, je suis très émue parce que j'imagine toutes ces jeunes filles, toutes ces femmes qui ne peuvent plus aller travailler. Du jour au lendemain, les Talibans arrivent et toutes les personnes féminines sont appelées à rester chez elles et quand elles ont un travail, elles le perdent au profit d'un homme de la famille. C'est fou. Nous sommes dans la folie totale comme nous l'étions il y a 20 ans.

Je sais qu'il y a beaucoup de réseaux d'étudiants. Des mouvements protègent les femmes depuis très longtemps.

Je souhaiterais aussi que nous puissions avoir contact, quand on a la possibilité d'avoir contact,

avec ce type d'association, que nous puissions aussi aider ces femmes afghanes.

Il ne s'agit évidemment pas d'exclure tout le reste de la population.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci. D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Mme MOUTAOUKIL. - Tout a été dit. Mon groupe a souhaité ce vœu. Nous y tenions, nous allons donc le soutenir pour toutes les raisons qui viennent d'être rappelées ici.

Il est vrai aussi que nous sommes, au final, assez impuissants quand on regarde la situation dramatique qui a tout de même été filmée. Vous avez vu toutes ces personnes qui couraient vers les avions qui décollaient de leur aéroport. C'était assez violent et dramatique.

Le plus dur au final, au-delà de tout ce qui a été dit, de l'effort de solidarité que nous devons évidemment faire pour accueillir, c'est de les faire venir car c'est surtout cela qui sera compliqué de faire.

Aujourd'hui, ce qui est dramatique, c'est que plus personne ne peut sortir.

Si nous arrivons à accueillir deux ou trois familles, ce sera tout de bout car le plus difficile est de sortir de ce pays.

Mon groupe soutiendra ce vœu sans hésiter une seconde.

Mme FAUVEL. - Je tiens à apporter ici le soutien de mon groupe à ce vœu plus que nécessaire dans la période que nous connaissons. Cela fait maintenant 40 ans que l'Afghanistan est plongée dans une situation de guerre civile. Cela veut dire que la majorité des Afghans d'aujourd'hui n'a jamais connu de situation de paix.

Dans ce contexte, je pense qu'il est important de ne pas oublier les responsabilités de chacune et de chacun dans cette situation.

Depuis 40 ans, toutes les grandes puissances ont fait de l'Afghanistan un terrain de règlements de compte entre elles en finançant et en armant ceux qui, aujourd'hui, se retrouvent à la tête de ce pays.

Depuis 2001, ce sont plusieurs milliards de Dollars qui ont été dépensés par les États-Unis pour soutenir les forces armées afghanes, tandis que les investissements dans les infrastructures, le système de santé et l'éducation ont été limités au plus strict minimum.

Il nous faut adopter ce vœu pour deux raisons :

- la première, la France comme d'autres pays, a participé aux opérations militaires en Afghanistan. Notre pays a donc été partie prenante de cette situation. En tant que tels, nous devons en assumer les conséquences et participer activement à l'accueil des réfugiés. Je pense en particulier aux auxiliaires afghans de l'Armée française qui sont aujourd'hui victimes de représailles du fait de leur travail aux côtés des forces françaises.

- la deuxième tient aux valeurs qui sont celles de la France. Mme la Maire l'a bien dit à l'instant : aujourd'hui, c'est la vie des femmes, des intellectuels, des artistes et d'autres qui est menacée.

La France, pays des droits de l'Homme, se doit d'être un refuge pour ces populations qui aspirent à une vie sereine, au moins tant que ce pouvoir reste en place.

Je me réjouis, comme mes collègues précédemment, que la ville de Bagneux se tienne prête à

accueillir des réfugiés et souhaite de tout cœur que le Gouvernement français soit à la hauteur de la tragédie qui frappe aujourd'hui l'Afghanistan.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Sur la question des femmes, je propose que nous travaillions à réfléchir à une initiative car ce qui est le plus dangereux, c'est la banalisation et l'oubli.

Il y a une médiatisation à un moment puis on laisse les choses s'installer.

Je pense que l'on pourrait réfléchir au niveau de Bagneux à faire quelque chose qui fasse connaître la situation des femmes, des témoignages. Des femmes témoignent. Nous pourrions peut-être organiser une soirée de solidarité avec les femmes afghanes.

Mme MOUTAOUKIL. - D'autant plus que, parmi nous, parmi nos élus socialistes, nous avons un collègue et camarade d'origine afghane, Nouraqa Balutch qui n'est pas là ce soir car il est souffrant. Il a encore de la famille là-bas et des réseaux. Peut-être pouvons-nous essayer à travers lui de réfléchir à quelque chose de concret.

Mme le MAIRE. - Tout à fait. Nouraqa a un de ses frères qui vit encore à Kaboul.

Nous passons au vote.

M. OUÉDRAOGO. - Nous ne prenons pas part au vote.

Mme le MAIRE. - D'accord.

☞ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

32 - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A LA MISE EN PLACE DES 1 607 HEURES DANS LA COLLECTIVITE

Mme le MAIRE. - Ce vœu vise à interpeller le Gouvernement et le Premier Ministre sur la remise en cause continue de la fonction publique et de ses agents par les projets de loi successifs.

Avec les maires de Nanterre, de Gennevilliers et de Malakoff, nous avons déjà en mars dernier exprimé une position commune contre cette loi pour demander au Gouvernement notamment son abrogation et l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires.

L'objet de ce vœu rencontre la préoccupation exprimée depuis des mois par les organisations syndicales et les agents des collectivités territoriales quant à leur rémunération trop faible au gel du point d'indice depuis 2016 et aux attaques contre le statut de fonctionnaire.

De ce point de vue, la loi sur la transformation de la fonction publique est une nouvelle brèche ouverte pour démanteler ce qui fait l'essence même de cette fonction publique : la neutralité, la responsabilité et la laïcité.

Votée par les parlementaires de la majorité présidentielle en plein été 2019, elle entérine le passage d'un engagement au service de l'État à un contrat.

Nous avons toutes les raisons de nous en inquiéter puisqu'elle remet en cause le principe fondateur

de missions au service de l'intérêt général.

Or, c'est précisément au moment où les services publics ont fait toutes leurs preuves dans les hôpitaux, dans nos écoles, dans les collectivités locales, dans les services de l'État, singulièrement depuis le début de la crise sanitaire, que le Gouvernement continue de s'attaquer à ce statut.

Notre vœu réaffirme la nécessité d'augmenter le pouvoir d'achat des fonctionnaires en relevant leur salaire.

Il redit aussi que les communes doivent pouvoir préserver leur pouvoir de libre administration et ne pas se voir imposer des règles qui n'auraient pas été travaillées avec les organisations syndicales et les agents concernés. Cela vaut pour l'article 47 de cette loi qui fait l'objet de concertations et de réflexions en ce moment dans notre collectivité, pour mettre en place le passage aux 1 607 heures. Cette loi, la municipalité ne l'a pas voulue. Elle en combat les principes et je sais que nombre d'agents s'y opposent.

Nous ne souhaitons pas qu'elle nous soit imposée par le Préfet du département qui nous enjoint de l'appliquer au 1^{er} janvier 2022 et choisirait, sans nous demander notre avis, la manière de la mettre en œuvre.

C'est pourquoi, comme toutes les villes du département et de manière républicaine, nous allons l'appliquer, mais cela n'enlève rien à notre souhait que les fonctionnaires soient mieux reconnus, mieux rémunérés, que les communes restent maîtresses de leurs choix d'administration.

Bien sûr, le travail de négociation qui est engagé aujourd'hui, de discussion avec les personnels doit nous permettre de mettre en place cette loi de la meilleure manière possible pour nos salariés.

Je vous passe la parole.

M. QUILGARS. - Il n'est pas facile d'intervenir après le vœu d'avant. Que sommes-nous par rapport à tous ces drames humains ? Ce n'est pas évident.

Toutefois, notre groupe considère que ce vœu, de par son contenu et ses objectifs, représente un enjeu essentiel, essentiel pour la société elle-même, les municipalités, le service public, les agents.

En effet, ce vœu, comme cela a été précisé, vise à demander au Gouvernement de suspendre l'application de cette loi dite de transformation de la fonction publique car elle est néfaste et dangereuse pour l'avenir du service public lui-même, les salariés si durement touchés déjà par l'application successive des politiques antisociales depuis des années et surtout le gel de leur rémunération.

Alors que notre histoire sociale, l'évolution de la société et la crise que nous traversons ainsi que celle de l'emploi nous poussent à aller dans le sens de la réduction du temps de travail, cette loi votée à la sauvette en 2019 vise entre autres à augmenter le temps de travail des agents en leur reprenant des jours de congé acquis au fil des années, les syndicats parlant même de vol de jours de congé.

Cette même loi remet aussi en cause le principe de la libre administration des communes en leur refusant le droit aux mesures dérogatoires qu'elles jugent utiles. C'est totalement inacceptable. C'est un principe consacré par l'article 72 de la constitution, je le cite : *"dans les conditions prévues par la loi, les collectivités s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences"*. C'est donc un droit constitutionnel et personne n'a le droit de le remettre en cause.

Mais ce n'est pas tout : cette loi déconstruit également le cadre du dialogue social et remet en question le libre exercice du droit de grève.

Oui, cette loi est une très mauvaise loi pour le service public, pour les agents, pour le personnel et les citoyens eux-mêmes.

Il faut remonter à la loi El Khomri en 2016 pour trouver une loi aussi néfaste pour la société.

Alors, oui, il faut l'abroger, répondre aux urgences sociales, aux propositions et revendications portées notamment par les agents et leurs organisations syndicales.

Bien sûr, notre groupe votera ce vœu et, ce, d'autant plus que nous en sommes à l'origine, mais nous le voterons avec la ferme détermination de combattre et de refuser les conséquences négatives de l'application de cette loi inique.

Certes, notre ville a résisté en allant au bout du délai pour son application, mais nous avons été élus non seulement sur un programme mais aussi sur l'idée que nous souhaitons être un lieu de résistance à la politique macroniste. Nous souhaitons donc aller jusqu'au bout de la démarche en exerçant notre droit à la désobéissance, notre droit à la résistance, bref, exercer notre droit républicain.

Notre municipalité le fait fréquemment en prenant des arrêtés contre les expulsions ou contre les pesticides et nous sommes particulièrement fiers d'appartenir à cette majorité qui, pour affirmer ses convictions, n'hésite pas à aller jusqu'au bout, y compris jusqu'au tribunal administratif.

Alors, refusons cette loi et mettons encore une fois le représentant de l'État, le Préfet, devant ses responsabilités.

C'est assorti de ces remarques que notre groupe, bien évidemment, votera ce vœu.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. MARTIN. - La question du temps de travail est un sujet sensible et complexe pour toute entreprise et pour les collectivités, pour lequel il n'existe pas de solution unique et préformatée, applicable par tous.

La loi du 6 août 2019 a réglé définitivement la question de la durée du travail dans les collectivités.

Hélas, mais on pouvait s'en douter, les députés et les sénateurs n'ont pas tranché dans le sens que les personnels et les organisations syndicales attendaient.

Aucune collectivité n'a plus le choix de sa durée de travail et chacune d'elles va devoir passer aux 1 607 heures au plus tard début 2022.

La question n'est donc pas d'accepter ou de refuser, la loi s'appliquera, mais de discuter des conditions dans lesquelles ce passage va se faire pour le personnel et c'est le personnel qui prime.

Il est important de rappeler que la loi ne prévoit aucune compensation, mais la loi ne les interdit pas non plus.

Pour ce qui concerne les compensations, chaque collectivité reste libre d'en octroyer ou pas.

Certaines mairies, avec les organisations du personnel dans le cadre du dialogue social, ont choisi d'accorder des compensations aux agents pour cette augmentation d'environ 60 heures de la durée annuelle de travail pour arriver à 1 607 heures, des compensations financières à l'aide de primes mais souvent injustes ou des compensations sociales, par exemple, des compensations par des titres de restaurant ou une participation employeur à la complémentaire santé qui s'accroîtrait aussi au cours du mandat par une participation employeur à la prévoyance, ce qui garantit le maintien du salaire de la personne.

Je suis assez étonné en voyant ce vœu et entre autres la dernière ligne de celui-ci de lire : *"la ville n'entend pas se laisser imposer de nouvelles règles qui n'auraient pas été travaillées avec les organisations syndicales, les agents de la commune"*.

Je pensais que c'était la Maire qui était responsable de son personnel.

Ma question : merci Madame le Maire de nous éclairer sur les discussions et les négociations que vous avez eues avec les organisations du personnel à Bagneux pour traiter ce sujet sensible et sortir de cette impasse.

Merci.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Haddad...

M. HADDAD. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, j'interviens ici au nom du groupe communistes et citoyens.

Ce vœu vient ce soir comme en écho de la journée nationale d'actions pour la hausse des salaires, pour l'emploi, pour de meilleures retraites et pour l'égalité salariale qui a eu lieu aujourd'hui.

Il faut dire ici que le Gouvernement a engagé une profonde remise en cause de la fonction publique, de toutes les fonctions publiques, qu'elles soient d'État, hospitalières ou territoriales. C'est en plein été 2019 qu'une majorité de parlementaires a voté pour cette loi sur la transformation de la fonction publique.

La nocivité de cette loi pour l'avenir de nos services publics locaux nous montre qu'il y a besoin de faire valoir d'autres choix. Non seulement, le point d'indice reste gelé depuis 2016, mais les fonctionnaires en première ligne, comme pendant toute la crise sanitaire avec d'autres derniers de cordée, continuent de voir leur pouvoir d'achat baisser et leur statut mis à mal.

Avec le cynique article 47 de cette loi, ce sont les communes qui doivent mettre en place le passage aux 1 607 heures annuelles pour leurs agents avant le 1^{er} janvier 2022, une manière pour le Gouvernement de faire appliquer par d'autres ses orientations et de ne pas assumer ses propres choix.

Notre collectivité appliquera la loi dans un esprit de responsabilité républicaine, mais nous avons à cœur que cela se fasse en pénalisant le moins possible nos agents. Ce qui devrait l'emporter dans cette période actuelle, ce sont au contraire des politiques publiques qui favorisent la justice sociale, l'égalité entre les femmes et les hommes ou encore la protection de notre planète.

L'urgence sociale et environnementale se doit de passer par un renforcement des services publics et non par son démantèlement.

C'est pourquoi, le groupe communistes et citoyens soutient pleinement ce vœu dont le premier attendu, je le rappelle, est de peser à l'ajournement de cette loi.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Pascale Meker, je vous en prie.

Mme MEKER. - Madame la Maire, chers collègues, cette loi est extrêmement brutale. Sans répéter ce qui vient d'être dit et c'est ce que je vais pourtant faire -c'est important car j'interviens au nom de mon groupe, ce que je ne dis pas assez souvent- une loi absolument brutale qui repose sur des épaules sur lesquelles elle ne devrait pas reposer, c'est-à-dire les communes.

Je ne comprends pas beaucoup l'intervention de M. Martin qui dit d'un côté qu'il est important que les villes puissent travailler au mieux avec leur personnel, leurs instances pour pouvoir ensemble trouver la meilleure manière de rentrer sous le joug de cette loi et qui, de l'autre, ne comprend pas la phrase qui dit que la ville n'entend pas se laisser imposer de nouvelles règles qui n'auraient pas été travaillées avec les organisations syndicales et les agents de la commune.

Je n'ai pas bien compris.

La brutalité de cette loi est d'autant plus forte que l'on arrive à la fin d'un mandat. On peut imaginer que le débat s'ouvre, c'est ce qui est évoqué dans le vœu : on pourrait, avec une nouvelle présidence de la République, de nouvelles élections, espérer avoir un regard un peu différent. On pourrait donc attendre la fin du mandat présidentiel.

Par ailleurs, on pourrait espérer aussi que le dégel du point d'indice, qui est tout de même un scandale absolu dans le fait qu'il est gelé depuis des années, ne soit pas concomitant ou du moins annoncé clairement au moment de la mise en place du couperet de cette loi.

Le travail de la municipalité est très complexe : quand on vient raboter à ce point ou transformer la manière dont on travaille et les règles de rémunération, il est évident que personne ne peut être content. Ce n'est pas simple pour les fonctionnaires.

Les fonctionnaires sont des salariés qui n'ont pas autant d'avantages qu'on le dit. Ils travaillent dur. Certes, c'est un beau métier, mais tout de même, il n'est pas rémunéré à sa juste mesure, d'autant plus que sa rémunération ne progresse pas depuis des années.

Tout le travail que la municipalité a à faire avec les personnels est très complexe.

Vu les difficultés, les interrogations qui se disent dans le personnel, vous avez certainement été au courant, notre conseil se doit d'accompagner les changements qu'oblige cette réforme et peut-être de mettre en place des solutions ou des formes d'écoute, des solutions, c'est sûr, c'est ce que les personnes attendent.

C'est peut-être l'occasion de remettre à plat un certain nombre de processus, de choses et d'essayer de garder au maximum, bien évidemment, c'est la première raison de ces négociations, les avantages, mêmes s'ils se redistribuent différemment, pour que chacun et chacune y trouvent un peu son compte, bien que ce soit tout de même très compliqué.

Enfin, nous avons beaucoup réfléchi à ce que pourrait être une désobéissance civile. Dans ce cadre, elle ne paraît pas opportune. Le vœu exprime clairement que la ville de Bagneux demande l'ajournement de cette loi. Autant, on peut aller au tribunal administratif pour s'élever contre l'utilisation du glyphosate sur le territoire, ce qui permet une congruence de plusieurs communes, autant il est difficile pour une municipalité de se mettre hors la loi, à moins de dénoncer

complètement le Gouvernement comme n'étant plus le Gouvernement de la République.

Tout cela est très compliqué.

D'abord, accompagnons nos personnels. Je crois exprimer le souhait d'un certain nombre d'entre nous. Que l'on soit bien en lien et au courant de ce qui se passe pour aider à cette négociation avec les personnels, afin d'aller au mieux dans ce sens.

Merci.

Mme MOUTAOUKIL. - Mon intervention sera très rapide. Beaucoup de choses ont été dites.

Tout le monde l'a compris, cette loi, nous ne l'avons pas choisie, elle s'impose à nous. Nous n'avons pas d'autre choix que celui de l'appliquer. Le principe républicain a été rappelé. Si on ne l'applique pas, elle nous sera imposée de manière encore plus brutale par le Préfet qui, rappelons-le, représente l'État.

Plutôt que de se la faire imposer, nous préférons y travailler avec les organisations syndicales dans les instances adaptées à ces négociations, à ces débats.

Cela ne fait plaisir à personne ici, je pense.

Ce vœu, nous l'avons beaucoup travaillé au sein de la majorité. Je ne vais pas revenir sur les points qui, encore une fois, nous posent problème, ils ont été rappelés par un certain nombre de collègues de la majorité.

Au fond, ce que l'on pourrait nous reprocher un peu, c'est le fait d'avoir attendu assez longtemps pour aller à la table des négociations. Cette loi date de 2019. Ce serait de la mauvaise foi que de faire ce reproche à l'équipe municipalité parce que, en 2020, nous avons été pas mal en confinement, parce que nous avons eu à gérer cette crise et parce que tout cela a été très compliqué à porter, à mener.

Je pense qu'aujourd'hui nous n'avons pas d'autre choix que celui d'essayer d'accompagner la mise en place de cette loi. Tous les avantages qui ont été acquis, qu'a octroyés la ville de Bagneux à ses agents sont pointés du doigt, l'État considérant qu'ils ne sont pas nécessairement tous légaux. Il faudrait pouvoir les retravailler.

Il faut évidemment accompagner cette mise en place parce que nous n'avons pas le choix que de le faire, en essayant toutefois de garder le maximum d'acquis de nos agents car, c'est vrai, cela a été rappelé tout à l'heure en parlant du centre de vaccination, mais aussi pendant toute cette crise sanitaire, ils ont beaucoup travaillé, ils n'ont pas démérité. On pourrait même considérer qu'au contraire, on devrait les récompenser, mais on est en train de leur dire qu'on va leur supprimer des acquis.

Tout cela n'est pas drôle, tout cela n'est pas simple.

Je crois qu'en responsabilité, nous n'avons pas d'autre choix que celui de travailler à la mise en place de cette loi en accompagnant du mieux possible nos agents.

Mon groupe socialistes et citoyens votera bien évidemment ce vœu qui a fait l'objet de beaucoup de réflexions et d'allers et retours entre nous.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Madame Cillières, vous avez demandé la parole.

Mme CILLIERES. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, je partage l'ensemble de ce qui s'est exprimé au sein de la majorité.

M. Martin parlait de sujet sensible. À mon avis, c'est un mot qui n'est pas à la hauteur de l'enjeu. C'est d'autant plus difficile et sensible qu'il est tout de même question de remettre en cause notre histoire dans les collectivités, le dialogue social mené avec les agents par le passé, nos acquis et, encore plus difficile, puisque nous sommes opposés au principe de cette loi, à cette loi, des parlementaires de notre sensibilité ont voté contre en 2019 et, aujourd'hui, nous sommes contraints, au titre de l'application de la loi, de le faire.

C'est vraiment un sujet pas simple, qui touche directement au quotidien le travail des agents de notre commune, mais aussi l'ensemble des collectivités qui, comme la nôtre ont résisté, ont attendu le plus longtemps possible pour l'appliquer et qui, comme la nôtre, est engagée dans un dialogue social.

Notre choix en responsabilité de prendre le sujet en cette rentrée pour une délibération avant le 31 décembre est qu'il existe différentes manières de mettre en conformité notre temps de travail annuel.

C'est sur cela que nous avons souhaité engager un dialogue avec les agents de notre commune. Deux groupes de travail ont réuni plusieurs dizaines d'agents non-encadrants et encadrants pour réfléchir. C'est le sens aussi des réunions de dialogue social que nous avons lancées avec les organisations syndicales qui ont évidemment des choses à porter, à faire valoir et à faire entendre. Nous sommes là pour les écouter et travailler ensemble.

Il s'agit donc aussi de réfléchir nous-mêmes sur la manière de mettre en conformité notre règlement du temps de travail selon les modalités les moins pénalisantes possible pour les agents, en tout cas qui auront été discutées en amont, de tout faire pour que cette mise en conformité, après une loi brutale, ne soit pas imposée de manière brutale en début d'année 2022 à notre collectivité.

Tout est posé. Il y a le temps de travail de manière générale, mais vous avez abordé, Monsieur Martin, la question des compensations financières, c'est évidemment un vrai sujet. Si la loi nous permet de le faire, elle ne nous en donne pas les moyens.

Comme on l'a déjà dit, l'État n'est pas à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui en ce qui concerne les finances des collectivités locales.

La question des compensations financières peut être posée, mais sans que l'État nous aide à les tenir.

En tout état de cause, à ce stade, nous allons engager aussi le chantier avec les organisations syndicales de la mise en place du Rifseep, ce nouveau régime indemnitaire qui nous permet de revaloriser, par des primes, certains postes de notre collectivité.

Nous allons lancer ce chantier avec les agents et les organisations syndicales. Cela répond partiellement à la question, mais c'est aussi une manière pour nous de gagner en attractivité sur les embauches dans notre collectivité qui, aujourd'hui, souffre, à Bagneux comme ailleurs, de difficultés de niveaux de rémunération en concurrence bien souvent aussi avec le privé,

malheureusement.

Voilà un chantier face à nous. Cela fait beaucoup de chantiers.

Je voulais vous répéter mon engagement, notre engagement en faveur du service public. C'est un engagement de toujours de la ville de Bagneux, un engagement personnel aussi pour chacune et chacun d'entre nous je crois dans cette majorité. Il n'est pas question de laisser imaginer que nous puissions remettre cela en cause.

Nous subissons des attaques gouvernementales répétées contre le statut de la fonction publique, contre les agents de la fonction publique, contre la libre administration des communes, contre les finances des collectivités. C'est effectivement lourd dans une période difficile. Je pense que cela pèse et cela pèse beaucoup sur les agents publics.

Je comprends tout à fait que c'est un sujet extrêmement compliqué et complexe à mener. Pour autant, je tenais à rappeler avec sérénité mon engagement sincère pour le service public aux côtés des agents communaux. Nous allons vraiment faire tout ce que l'on peut pour que la mise en place de cette réforme se fasse de la manière la moins pénalisante possible et surtout de la manière la plus sécurisée possible pour nos agents, à l'orée du début d'année 2022.

Je ne sais pas si cela a répondu aux questions posées par M. Martin sur les sujets de discussion et de négociation.

Mme le MAIRE. - Nous allons considérer que oui, même si je vois que vous dites non.

Des discussions avec les organisations syndicales sont bien évidemment ouvertes. Des rencontres ont lieu de manière régulière avec les représentants du personnel sur la manière peut se faire cette mise en place des 1 607 heures, les cycles de travail différents, les critères de pénibilité au sens du code travail, la mise en place du régime indemnitaire dont a parlé Mme Cillières. Ce sera au cœur des débats. Nous adopterons au Conseil municipal du mois de décembre une délibération cadre pour être dans les délais que nous demande de respecter la préfecture. Cela fait cinq fois qu'il nous écrit depuis le mois de juillet. Il insiste.

Je vous propose d'adopter ce vœu et de l'envoyer. Ceux qui ont mis en place les 1 607 heures, ce n'est pas le Conseil municipal de Bagneux, c'est le Gouvernement d'Emmanuel Macron et les parlementaires qui l'ont voté.

Je vous propose de passer au vote de ce vœu.

M. MARTIN. - Nous nous abstenons parce que vos adjoints ne nous ont pas convaincus sur la pertinence, chaque adjoint a ramé. J'espère qu'au prochain Conseil municipal nous aurons plus d'informations sur l'avancée des négociations.

Mme MOUTAOUKIL. - Nous n'avons pas ramé, Monsieur Martin.

Mme le MAIRE. - Nous n'allons pas polémiquer.

Nous passons au vote.

M. OUÉDRAOGO. - Nous ne prenons pas part au vote.

☉ VOTE : LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX S'ABSTENANT ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM NE PREND PAS PART AU VOTE

M. BARBEROUSSE. - Pourtant, à l'Assemblée Nationale, ils ont pris part au vote !

Mme le MAIRE. - Le prochain Conseil municipal aura lieu le 14 décembre.

Je vous souhaite une bonne nuit.

(La séance est levée à 22 h 26.)